

39 - Organigramme

RAPPORT DE GESTION

- 41 Activité résumée du Groupe
- 43 Chiffres clés des divisions

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 47 Compte de résultals
- 48 Bilan
- 50 Tableau des flux de trésorerie
- 51 Variation des capitaux propres

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

- 53 Activité du groupe et événements marquants de l'exercice
- 53 Règles et méthodes comptables
- 61 Périmètre de consolidation
- 64 Détail des postes de bilan
- 75 Détail des postes du compte de résultat
- 81 Autres informations

COMPTES SOCIAUX

- 99 Rapport de gestion
- 102 Compte de résultat
- 103 Bilan
- 104 Tableau de flux de trésorerie
- 105 Variation des capitaux propres
- 106 Annexes

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 109 Renseignements généraux sur la Société et son capital
- 116 Politique en matière de gouvernement d'entreprise

FACTEURS DE RISQUES

125 - Risques de l'émetteur et politique de gestion des risques

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 129 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- 133 Rapports des Commissaires aux Comptes
- 137 Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 141 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 144 GLOSSAIRE

Personnes assurant la responsabilité du document de référence

Nom et fonction du responsable du document de référence

Emmanuel VIELLARD - Vice-Président-Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, la société SALUSTRO REYDEL (membre de KPMG International) et la société EXCO CAP AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Paris, le 02 mai 2006.

Emmanuel VIELLARD

Vice-Président-Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires:

EXCO CAP AUDIT représenté par Serge CLERC 2 rue Jules Emile Zingg – BP 9 25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SALUSTRO REYDEL membre de KPMG International représenté par Marie GUILLEMOT 1 cours Valmy 92923 PARIS-LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Jean-François CALAME 2 rue Jules Emile Zingg - BP 9 25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Jean-Claude REYDEL 1 cours Valmy 92923 PARIS-LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Politique d'information

Responsable de l'information financière

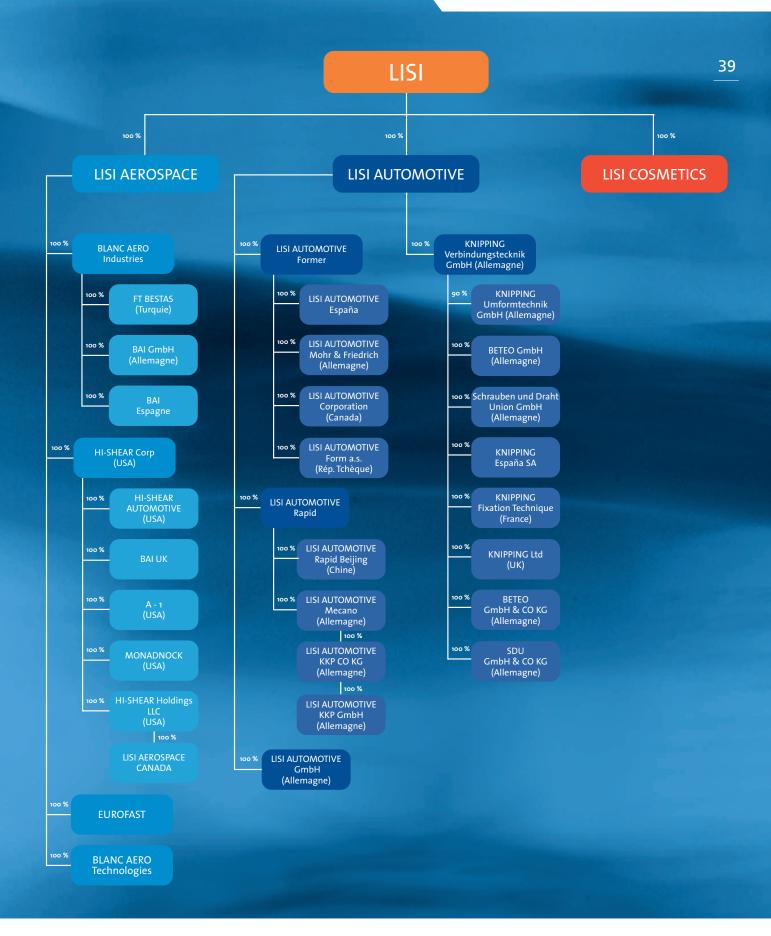
Emmanuel VIELLARD

Espace Vauban BP 431 90008 BELFORT Cedex

Tél.: 03 84 57 00 77 / Fax: 03 84 57 02 00 e-mail: emmanuel.viellard@lisi-group.com

Site internet: www.lisi-group.com

Organigramme juridique



RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005



Activité résumée

(en millions d'€)	2005	2004	Variations
Chiffre d'affaires	617,6	541,0	+ 14,2 %
dont étranger	338,8	263,2	+ 28,7 %
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)	92,9	91,7	+ 1,3 %
Résultat Opérationnel Courant (EBIT)	63,8	58,4	+ 9,4 %
Résultat net	35,6	31,4	+ 13,3 %
Effectifs inscrits fin de période	5 863	5 223	
Trésorerie provenant de l'exploitation	41,5	68,2	
Investissements industriels nets	47,3	27,0	
Investissements financiers nets	26,1	5,0	
Capitaux propres et minoritaires	310,3	276,6	+ 12,2 %
Endettement financier net	136,4	37,4	x 3,6
Retour sur capitaux investis	16,8 %	18,3 %	
Retour sur capitaux propres	12,1 %	11,8 %	

L'activité très contrastée des deux principales divisions ne permet pas de bénéficier des effets de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Généralement, le Groupe améliore significativement ses indicateurs de performance dans un contexte de hausse de volumes. En 2005, la hausse de l'activité de +4,5% à périmètre constant et surtout de +14,2% à nouveau périmètre permet d'afficher des progressions d'EBITDA et d'EBIT de seulement +1,3% et +9,4%. Il faut retenir 4 éléments importants qui ont influencé les indicateurs de résultat :

- Le pôle automobile a été confronté, au second semestre à une forte baisse de ses demandes de livraison tant auprès de ses clients français que de ses clients équipementiers du fait d'ajustement de production (Renault : - 3,7 % et PSA : -7,9 % et -12,8 % hors C1 et 107).
- 2. Le pôle aéronautique a dû procéder à de nombreux recrutements sur l'ensemble de l'exercice (près de 367 personnes, soit + 17,4 % de ses effectifs moyens) pour répondre à la très forte hausse des cadences de Airbus et Boeing.
- 3. L'exercice 2005 a connu un effort sans précédent sur les investissements de tous les sites aéronautiques (investisse-

ments de capacité) ainsi que dans les divisions automobiles (lignes dédiées aux nouveaux produits, ERP, productivité) et cosmétiques (automatisation des opérations d'assemblage, environnement). Les investissements réalisés sur la période représentent ainsi 47,3 M€ contre 27 M€ en 2004 soit une hausse de 75 %.

4. Enfin, l'acquisition de la société KNIPPING (consolidée à compter du 1^{er} juillet 2005) contribue positivement au résultat d'ensemble avec un niveau d'EBIT de l'ordre de 10 % pour un chiffre d'affaires de 50,5 M€ sur 6 mois d'activité.

Ainsi, sur la période 2005, l'EBITDA atteint 92,9 M€ à 15 % du chiffre d'affaires contre 16,9 % l'exercice précédent. Les amortissements augmentent de 12,6 % à 31 M€ compte tenu des forts investissements de la période. Les provisions courantes sont en légère reprise cette année sous l'effet de la consommation des provisions pour changement de contrats aéronautiques constituées en 2004. L'EBIT se maintient donc au-dessus du seuil symbolique de 10,3 % à 63,8 M€ contre 58,4 M€ en 2004.

L'évolution trimestrielle de l'activité est résumée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'€)				Variations
	2005	2004	A nouveau périmètre	A périmètre et à dollar constants
1 ^{er} Trimestre	142,1	135,9	+ 4,6 %	+ 4,7 %
2° Trimestre	149,7	140,1	+ 6,8 %	+ 6,3 %
3 ^e Trimestre	159,1	127,4	+ 24,9 %	+ 4,7 %
4 ^e Trimestre	166,7	137,6	+ 21,2 %	+ 2,1 %
TOTAL	617,6	541,0	+ 14,2 %	+ 4,5 %

Le résultat net progresse néanmoins à 35,6 M€

Les charges opérationnelles non récurrentes correspondent cette année à la perte enregistrée lors de la cession de la société LISI AUTOMOTIVE Gradel située en Haute-Savoie pour un montant brut de 4,2 M€. Après effet impôt, la perte nette sur cette sortie représente près de 2,7 M€. En conséquence, le résultat opérationnel présente une amélioration de + 15,6 % par rapport à 2004.

Les frais financiers sont marqués par la hausse de l'endettement du fait de l'acquisition de la société allemande KNIPPING. Cette dernière, très endettée a bénéficié d'une restructuration progressive de sa dette avec les banques du Groupe et l'appui de certaines banques allemandes. Le montant des impôts fait apparaître un taux réel de 33,2 % contre 32,5 % en 2004, assez proche du taux moyen d'imposition constaté dans les principaux pays dans lesquels le Groupe est présent.

Le résultat net de 35,6 M€ est en augmentation de 13,3 % par rapport à l'exercice précédent après une progression (en norme comparable) de 16,4 % en 2004 par rapport à 2003.

Le tableau des flux de trésorerie traduit la surchauffe de l'aéronautique

Avec un BFR moyen de l'ordre de 110 jours, le BFR de la division aéronautique pèse sur celui du Groupe. La surchauffe de l'activité de cette division a nécessité une forte augmentation des stocks sur toute la chaîne de fabrication et principalement au niveau des en-cours

A 25,3 M€ la hausse du BFR consolidé de LISI absorbe à elle seule plus du tiers de sa capacité d'autofinancement qui, elle, se maintient à près de 11 % du chiffre d'affaires. Après 47,3 M€ d'investissements cette année, aucun excédent de trésorerie ne sera donc dégagé de l'exploitation, et ce pour la première fois depuis 2000. L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) est donc négatif de 5,8 M€.

Même après l'acquisition de la société KNIPPING, la structure financière reste toujours saine

Après un versement de dividendes de 8,7 M€, l'acquisition de KNIPPING et la cession de LISI AUTOMOTIVE Gradel, l'endettement financier net fin de période atteint 136,4 M€ soit 44 % des capitaux propres, correspondant à 2 fois la capacité d'autofinancement ou à 1,5 fois l'EBITDA.

Les capitaux propres fin de période sont de 310,3 M€, bénéficiant d'un écart de change favorable de + 9,4 M€.

Perspectives 2006

L'horizon de visibilité est limité dans le secteur automobile avec un premier semestre qui s'annonce dans la tendance du second semestre 2005. En revanche, notre activité aéronautique dans un contexte toujours très favorable, devrait bénéficier des investissements élevés et des recrutements réalisés et donc, continuer à tirer la rentabilité du Groupe au cours de l'exercice 2006.

LISI AEROSPACE

Fixations & composants d'assemblage pour l'aéronautique

Chiffres clés consolidés de LISI AEROSPACE

(en millions d'€)	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	Résultat opérationnel courant (EBIT)	Capacité d'autofinancement	Investissements industriels nets	
Exercice 2005	243,7	2 469	37,3	32,3	20,9	- 4,6
Exercice 2004	212,0	2 102	33,7	35,4	10,8	- 18,7
Variations 2005/2004	+ 14,9 %	+ 17,5 %	+ 10,8 %	- 8,8 %	+ 93,6 %	- 75,4 %

^{*} y compris intérimaires

Contexte toujours très favorable

Avec plus de 2 000 commandes fermes (hors effet des annulations) pour BOEING et AIRBUS, 2005 restera l'année des records pour le segment de marché principal de LISI AEROSPACE que sont les avions commerciaux de plus de 100 places. Tous les autres segments du marché se sont également maintenus à un niveau élevé en particulier aux USA où l'industrie aéronautique a connu une croissance estimée à + 8,2 %. L'élément marquant est le grand retour de BOEING grâce au succès du B787 avec plus de 350 unités commandées. Cette année exceptionnelle conforte la visibilité à moyen terme déjà excellente du secteur aéronautique.

Les efforts se sont donc portés sur l'augmentation des capacités installées, sachant qu'en 2004 LISI AEROSPACE avait déjà connu une très forte progression de + 17,3 % de son chiffre d'affaires.

En 2005, la croissance d'activité affichée est encore de + 14,9 % soutenue par les USA: + 31,4 % mais aussi par l'Europe + 12,9 %. Sur le dernier trimestre, le score est encore meilleur à respectivement + 41,9 % et + 17,0 %. Parmi les sites particulièrement performants en 2005, nous pouvons citer les usines de Villefranche-de-Rouergue (France) et d'Izmir (Turquie) spécialisées dans les fixations moteurs et spéciales (+ 30 %), l'usine de Torrance aux USA (+ 40 %) ainsi que le démarrage du Canada (107 K€ de chiffre d'affaires).

Dans le segment Racing, le chiffre d'affaires se stabilise autour de 22 M€ grâce aux activités F1 et Nascar qui restent les 2 principaux débouchés de cette activité de niche.

2005 : une année d'investissements

La hausse d'activité ne permet pas d'améliorer les indicateurs de gestion aussi significativement qu'en 2004. La division prépare une nouvelle hausse de son activité pour faire face à la demande de ses clients et ainsi franchir un nouveau palier.

Ainsi, les recrutements ont été de l'ordre de 367 personnes en ETP moyens sur l'année et de près de 310 personnes en effectif inscrit. Les investissements en équipements industriels représentent près de 21 M€. Ils sont principalement destinés à accroître la capacité de production et la mise en fabrication des nouveaux produits.

Ces efforts considérables ont permis d'atteindre sur tous les sites de la division les niveaux d'exigence sans cesse renforcés, tant en terme de qualité que de délais de livraisons.

Le résultat opérationnel courant (EBIT) progresse néanmoins de 10,8 % dans un contexte de pénurie et de hausses des prix de la matière première qui atteignent des niveaux supérieurs à 15 %.

La capacité d'autofinancement est en léger tassement à 32,3 M€ ne permettant pas de couvrir totalement les nombreux investissements et surtout la hausse des BFR, et notamment des stocks.

L'endettement financier net reste malgré tout négatif à – 4,6 M€ (trésorerie nette positive) contre – 18,7 M€ en 2004.

2006 : des perspectives toujours solides

L'exercice 2006 se présente comme la troisième année consécutive de hausse du marché des fixations aéronautiques, dont l'ampleur pourrait être proche de celle de 2005. Nos attentes sont focalisées sur une pleine utilisation des capacités installées, et ce principalement dans l'usine de Torrance aux USA. L'usine de Monadnock concentrée sur les produits spéciaux est maintenant aux normes du Groupe.

Le franchissement du palier de 2005 devrait permettre à la division de bénéficier pleinement en 2006 des mesures prises lors de l'exercice précédent. Le prix des matières premières est le seul élément d'incertitude qui pourrait ternir la qualité des résultats à venir.

LISI AUTOMOTIVE

Fixations & composants d'assemblage pour l'automobile

Chiffres clés consolidés de LISI AUTOMOTIVE

(en millions d'€)	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	Résultat opérationnel courant (EBIT)	Capacité d'autofinancement	Investissements industriels nets	
Exercice 2005	339,3	2 902	23,4	32,0	22,4	100,9
Exercice 2004	292,3	2 586	24,7	31,6	14,5	23,1
Variations 2005/2004	+ 16,1 %	+ 12,2 %	- 5,5 %	+ 1,3 %	+ 54,2 %	NA

^{*} v compris intérimaires

2ème semestre plus difficile

L'exercice s'est déroulé dans un contexte difficile, marqué par :

- des marchés mondiaux très concurrentiels et des performances assez inégales selon les constructeurs, mais partout à l'avantage des constructeurs asiatiques,
- une production européenne de 18 millions de véhicules globalement en recul de 1 % sur l'ensemble de l'année mais estimée en chute sévère au second semestre chez plusieurs constructeurs clients de LISI AUTOMOTIVE:-3,4 % pour Renault, -5,3 % chez Daimler Chrysler et -7,9 % pour PSA dont -12,8 % hors « C1 » et « 107 », véhicules fabriqués dans l'usine tchèque commune à PSA et Toyota et sur lesquels le Groupe ne compte que très peu de fixations, car les achats sont gérés par le partenaire japonais.

La division a vu par ailleurs son périmètre sensiblement modifié avec :

- la cession, début décembre 2005, de la filiale LISI AUTOMOTIVE Gradel, site unique de LISI AUTOMOTIVE spécialisé dans le décolletage, qui permet d'écarter un foyer de pertes récurrentes sans perturber l'ensemble de la division, l'impact sur l'activité globale étant limité (Chiffre d'affaires 2005 : 10 M€),
- le rachat du groupe allemand KNIPPING à compter du 1^{er} juillet 2005. Cette opération stratégique marque une étape majeure pour LISI AUTOMOTIVE puisqu'elle lui permet de rééquilibrer son portefeuille clients entre constructeurs allemands et constructeurs français et d'élargir sa gamme de fixations et composants d'assemblage. La B.U KNIPPING a réalisé un chiffre d'affaires de 50,5 M€ au cours du deuxième semestre 2005. En base annualisée, la part du chiffre d'affaires de la division automobile réalisée en Allemagne se rapproche maintenant de celle faite en France.

Au total, grâce à l'intégration de KNIPPING, mais aussi au développement continu de nouveaux produits et à la forte croissance des B.U internationales (tchèque et chinoise notamment), l'activité de LISI AUTOMOTIVE progresse de + 16,1 % à 339,3 M€, limitant son recul à - 2,2 % à périmètre constant.

Une rentabilité en baisse

Pour comprendre la formation du résultat annuel, il faut relever le fait que la division LISI AUTOMOTIVE a constitué des

stocks au premier semestre, devant ensuite ajuster son niveau de production drastiquement tout au long du second. Les mesures d'adaptation ont porté sur les éléments de flexibilité tels que les intérimaires ou les crédits d'heures. Les mesures de chômage techniques ont ainsi été limitées.

Hors acquisition du Groupe KNIPPING, l'EBIT de LISI AUTOMOTIVE recule de 24,7 M€ à 18,2 M€. Les programmes de réductions de coûts ont permis de compenser les hausses des salaires et les baisses de prix de vente, mais la baisse de la production nécessaire pour s'ajuster à la réduction des programmes clients ainsi qu'un effet mix produits défavorable ont eu un impact négatif de 6,5 M€ sur l'EBIT.

A l'inverse, la contribution du Groupe allemand KNIPPING consolidé à compter du 1^{er} juillet 2005, dont l'intégration se déroule conformément au plan, est l'un des éléments très positif de l'exercice. Ajusté aux normes IFRS, le niveau de marge de la société KNIPPING est de l'ordre de 10 % grâce notamment à l'excellente productivité de l'usine principale de Kierspe.

Au global, le niveau de marge de l'EBIT chute de 8,5 % du chiffre d'affaires en 2004 à 6,9 % en 2005. A noter que la hausse des prix en compensation de celle des matières premières a eu pour impact d'écraser le ratio d'EBIT de 0,25 point.

La capacité d'autofinancement s'établit à 32 M€ soit 9,4 % du chiffre d'affaires permettant de réaliser un programme d'investissements soutenu de 22,4 M€ nécessaire aux remplacements des outils informatiques, aux besoins en capacités nouvelles et aux programmes d'amélioration de la qualité, de la productivité et de l'environnement.

Perspectives 2006

Au-delà des perspectives de marché pour lesquelles le Groupe reste très prudent, surtout pour le premier semestre 2006, les efforts restent concentrés sur l'amélioration de la productivité et le redressement des unités qui sont en deçà des standards du Groupe. Ces points sont des réserves d'amélioration de la performance dans un contexte de réduction des coûts et du maintien des prix de la matière première à un niveau plutôt élevé, même si de légères baisses sont déjà constatées.

L'exercice 2006 verra la prolongation du plan ACE sous sa forme ACE II conduit par des équipes internes dédiées, et la poursuite du développement hors d'Europe Occidentale.

LISI COSMETICS

Composants d'emballage et d'assemblage pour la parfumerie et les cosmétiques

Chiffres clés consolidés de LISI COSMETICS

(en millions d'€)	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	Résultat opérationnel courant (EBIT)	Capacité d'autofinancement	Investissements industriels nets	
Exercice 2005	37,8	432	0,28	0,82	4,24	3,54
Exercice 2004	40,9	552	0,04	- 0,20	1,68	0,17
Variations 2005/2004	- 7,6 %	– 21,7 %	NA	NA	NA	NA

^{*} y compris intérimaires

Redressement solide

Depuis plusieurs années maintenant, ce sont les nouveaux parfums qui conditionnent le niveau d'activité du marché de la parfumerie sélective. Dans ce sens, l'exercice 2005 restera comme une année mitigée. LISI COSMETICS aura participé à des lancements significatifs comme Shiseïdo (Gaultier²), Gucci (Envy me et Envy me 2), Procter & Gamble (Ghost), Chanel (Allure Sensuelle et Cristalle Gloss). Mais son taux de renouvellement des produits demeure encore insuffisant pour assurer une croissance solide.

Du fait de la cession de LISI COSMETICS Italia en 2004, la baisse de - 7,6 % est limitée à - 3,8 % en données comparables.

Consolidation des résultats

Grâce à un programme conséquent d'optimisation des ressources, à l'automatisation de l'assemblage, à l'implantation d'un atelier de polissage métal performant et à la mise en route sur la fin de l'exercice d'une nouvelle installation de traitement des eaux sur le site métal de Saint-

Saturnin du Limet, la division LISI COSMETICS a fortement amélioré sa productivité, son niveau de qualité ainsi que le taux de service logistique.

Ainsi, le niveau de marge opérationnelle est positif à + 0,3 M€ contre un résultat nul en 2004, alors même que l'activité est légèrement en baisse. La division récolte en 2005 les fruits des mesures d'ajustement de 2004, et dégage un résultat net positif très encourageant pour le futur.

Cette solidité se retrouve au niveau de la structure financière de la division qui ne porte que 3,5 M€ d'endettement externe, pour des capitaux propres de 15,4 M€.

Perspectives 2006

L'objectif de LISI COSMETICS est de pouvoir participer à un nombre significatif de grands lancements de parfums mondiaux et de consolider les relations avec ses clients stratégiques. LISI COSMETICS entend confirmer en 2006 ce redressement commercial et financier, dont l'élément clé reste les projets à l'étude qui devraient déboucher au cours du premier semestre 2006.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers d'€)	Notes	31/12/05	31/12/04
Chiffre d'affaires hors taxes		617 597	540 971
Variation stocks produits finis et en-cours		8 578	6 775
Total production		626 175	547 746
Autres produits		5 033	4 184
Total produits opérationnels		631 208	551 930
Consommations	5.1	(177 350)	(136 047)
Autres achats et charges externes	5.2	(115 141)	(109 154)
Valeur ajoutée		338 717	306 730
Impôts et taxes		(10 778)	(10 360)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	5.3	(235 061)	(204 701)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		92 878	91 668
Dotations aux amortissements		(30 972)	(27 514)
Dotations nettes aux provisions		1 926	(5 803)
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		63 832	58 352
Charges opérationnelles non récurrentes	5.5	(7 560)	(9 954)
Produits opérationnels non récurrents	5.5	3 304	3 017
Résultat opérationnel		59 576	51 415
Coût du financement	5.6	(5 640)	(2 739)
Autres produits et charges financiers	5.6	688	(244)
Impôts	5.7	(19 026)	(17 010)
Résultat		35 598	31 422
Résultat attribuable au Groupe		35 572	31 401
Intérêts minoritaires		26	21
Résultat par action (en €) :	5.8	3,70	3,28
Résultat dilué par action (en €) :	5.8	3,33	3,05

BILAN CONSOLIDÉ

(N. c.	24/42/2005	24/42/2004	04/04/04
(en milliers d'€)	Notes	31/12/2005	31/12/2004	01/01/04
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs incorporels	4.1.1/4.1.2	131 151	106 385	111 300
Actifs corporels	4.2.1/4.2.2/4.2.3	221 860	160 874	159 642
Actifs financiers	4.3.1/4.3.2	5 100	4 004	3 898
Impôts différés actif	4.8	16 436	13 242	10 655
Autres actifs non courants		_	570	319
Total des actifs non courants		374 547	285 075	285 814
ACTIFS COURANTS				
Stocks	4.4.1	149 221	115 012	103 226
Impôt - Créance sur l'état		6 904	_	_
Clients et autres débiteurs	4.4.2	112 822	99 002	93 152
Actifs financiers	4.4.3	34 945	80 278	24 688
Trésorerie et équivalents trésorerie	4.4.4	13 045	8 535	12 428
Total des actifs courants		316 937	302 827	233 494
TOTAL ACTIF		691 484	587 902	519 308

(en milliers d'€)	Notes	31/12/2005	31/12/2004	01/01/04
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	4.5	19 794	19 794	19 734
Primes	4.5	28 053	28 053	27 285
Titres autodétenus	4.5	(6 665)	-	-
Réserves consolidées	4.5	224 959	200 626	208 262
Réserves de conversion	4.5	5 206	(4 147)	-
Autres produits et charges enregistrés				
directement en capitaux propres	4.5	3 256	509	-
Résultat de l'exercice	4.5	35 572	31 401	-
Total capitaux propres - part du groupe		310 175	276 235	255 281
Intérêts minoritaires	4.5	166	395	_
Total capitaux propres		310 341	276 630	255 281
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions non courantes	4.6	32 638	27 574	25 837
Dettes financières	4.7	125 847	91 117	60 678
Autres passifs non courants		_	-	-
Impôts différés passif	4.8	29 208	26 118	25 772
Total des passifs non courants		187 693	144 809	112 287
PASSIFS COURANTS				
Provisions courantes	4.6	6 868	11 521	8 415
Dettes financières*	4.7	58 630	35 080	42 713
Fournisseurs et autres créditeurs		127 952	114 796	98 254
Impôt à payer		_	5 066	2 358
impor a payer		193 450	166 463	151 740
Total des passifs courants		133 430	100 105	
		193 430	100 100	

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'€)	Notes	31/12/05	31/12/04
Auticité ou évation alle			
Activités opérationnelles	6	67 630	68 503
Capacité d'autofinancement Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	6		
		(15 388)	(14 330)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs		(10.740)	14 202
et créanciers d'exploitation		(10 749)	14 302
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)		41 493	68 475
Activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs corporels et incorpo	orels	(48 990)	(30 186)
Encaissements résultant de la cession d'actifs corporels et incorporels	;	1 681	2 219
Décaissements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		(26 171)	(5 039)
Encaissements résultant de la cession d'actifs financiers		99	81
Trésorerie nette liée aux acquisitions et cessions de filiales		(27 219)	(1 180)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements (B)		(100 600)	(34 105)
Activités de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			828
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(8 711)	(7 647)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		52 029	57 227
Remboursements d'emprunts		(40 599)	(26 498)
Encaissements de la participation des salariés		3 618	2 644
Remboursements de la participation des salariés		(2 491)	(4 810)
Divers		22	11
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		3 868	21 755
Incidence des variations de taux de change (D)		1 258	(1 114)
Incidence des changements de principes comptables (D)	12.4.1 / 12.4.2	(4 261)	
Variation de trésorerie (A+B+C+D)*		(58 242)	55 011
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)		77 736	22 723
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)		19 493	77 736
Actifs financiers		34 945	80 278
Trésorerie et équivalents trésorerie		13 045	8 535
Concours bancaires courants		(28 497)	(11 077)
Trésorerie à la clôture	19 493	77 736	

^{*} La variation de trésorerie globale correspond à la somme des flux nets générés par les différentes activités : opérationnelles, d'investissements et de financement.

(en milliers d'€)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves conso- lidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en CP	Résultat de l'exercice part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/04	19 734	27 285		208 262				255 281		255 281
Résultat de l'exercice N (a)							31 401	31 401	21	31 422
Ecarts de conversion					(4 147)			(4 147)		(4 147)
Paiements en actions (b)						509		509		509
Augmentation de capital	60	768						828		828
Variation de périmètre									359	359
Dividendes distribués				(7 647)				(7 647)		(7 647)
Divers				11				11	15	26
Capitaux propres au 31/12/04	19 794	28 053		200 626	(4 147)	509	31 401	276 235	395	276 630
Dont total des produits et charges compta	bilisés au :	titre de la	période (a) + (b)	(4 147)	509	31 401	27 762		
Incidence du retraitement des actions propres détenues par la société (IAS 32)			(6 672)					(6 672)		(6 672)
Incidence de la prise en compte des instrun dérivés, nette d'impôts (IAS 39)	nents			(321)		2 404		2 083		2 083
Incidence de la prise en compte du coût amorti sur emprunts (IAS 39)				1 748				1 748		1 748
Incidence de l'application des normes et 39 au 1er janvier 2005	IAS 32		(6 672)	1 427		2 404		(2 841)		(2 841)
<u> </u>			(0 072)	1 727		2 404		(2 041)		(2 041)
après effet des normes IAS 32 et IAS 39 Capitaux propres au 01/01/05		28 053	(6 672)	202 053	(4 147)	2 913	31 401	273 394	395	273 789
Résultat de l'exercice N (a)							35 572	35 572	27	35 599
Ecarts de conversion					9 353		33 372	9 353	21	9 353
Paiements en actions (b)					3 3 3 3	301		301		301
Retraitement des actions propres (c)			7			551		558		558
Affectation résultat N-1			/	31 909		(509)	(31 401)	220		230
Changement de méthodes				(335)		(503)	(51401)	(335)		(335)
Variations de périmètre				(223)				(223)	(255)	(255)
Dividendes distribués				(8 689)				(8 689)	(1)	(8 690)
Divers				21				21	(1)	21
Capitaux propres au 31/12/05	19 794	28 053	(6 665)		5 206	3 256	35 572		166	310 341
						3 230	33 312	3.0 1/3	.00	5.0 541
Dont total des produits et charges compta	unises au	uue ue la	periode (a) + (D) + (C	9 353	852	35 572	45 777		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et la parfumerie sélective.

Les événements marquants de l'exercice ont été les suivants :

- Acquisition du groupe allemand KNIPPING le 2 juin 2005 par LISI AUTOMOTIVE approuvée par l'office des cartels le 29 juin 2005, et consolidé à compter du 1^{er} juillet 2005.
- Souscription par la société LISI S.A. à 100 % de l'augmentation de capital de la filiale LISI AUTOMOTIVE pour 10 M€ en août 2005.
- Démarrage d'une filiale de production au Canada par la division LISI AEROSPACE en octobre 2005 afin de répondre localement aux attentes des clients motoristes et équipementiers nord-américains.
- Acquisition du solde, soit 9,22 % des actions de LISI AUTOMOTIVE Form a.s. en 2005 désormais filiale à 100 % de LISI AUTOMOTIVE Former.
- Cession de LISI AUTOMOTIVE Gradel en décembre 2005.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La société LISI S.A. est une entreprise domiciliée en France.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 février 2006.

2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2005 et comptes comparatifs de l'exercice 2004

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les dispositions d'IFRS 1 (première application des normes internationales d'information financière) ont été appliquées. L'information financière comparative 2004 a été établie suivant les mêmes normes et interprétations. Toutefois, les données IFRS 2004 ne tiennent pas compte des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et

présentation ». En effet, le Groupe a opté pour l'application de ces normes au 1^{er} janvier 2005.

Afin d'expliquer les effets du passage aux IFRS sur l'information 2004, la note 12 décrit les principaux impacts de la transition sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, sur le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie du Groupe. Cette note expose les principes comptables IFRS retenus par le Groupe, tels que communiqués dans la note de transition des comptes du Groupe aux normes IFRS qui a été préparée et publiée le 30 juin 2005 pour présenter les comptes comparatifs 2004, ainsi que les impacts définitifs de la transition, après révision des calculs de détermination des engagements de retraites et des durées d'amortissements sur les ensembles immobiliers.

2.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, qui consiste à effectuer des estimations et à faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur,
- la valorisation des paiements en actions.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les valeurs réelles pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours des périodes ultérieures concernent notamment les provisions (notes 2.17 et 4.6), les impôts différés actifs (note 4.8) et les tests de dépréciation sur les actifs (note 2.10).

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers dont les impacts sont présentés en note 12, ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004 pour les besoins de la transition aux IFRS. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

2.3 Principes de consolidation

Les filiales dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3.2. Il n'existe pas de société consolidée par intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre ont un exercice clos le 31 décembre 2005 d'une durée de 12 mois à l'exception des sociétés LISI AEROSPACE Canada et HI-SHEAR Holdings LLC créées en avril 2005, des sociétés du groupe KNIPPING acquises en juillet 2005, et des sociétés LISI AUTOMOTIVE Gradel cédée et déconsolidée au 1^{er} décembre 2005.

2.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.5 Méthodes de conversion des éléments en devises

2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des

écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité.

2.5.2 Conversion des états financiers des filiales consolidées

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au taux de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs et évalués à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2.7 Actifs incorporels

2.7.1 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la

méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs acquis et les passifs, ainsi que les passifs éventuels, assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. A cette date, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions antérieures à cette date, l'écart d'acquisition est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1^{er} janvier 2004 (voir note 12), conformément à l'option offerte par l'IFRS 1.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

2.7.2 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissements. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an.

Le cas échéant, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Marques: 10 - 20 ans Logiciels: 1 - 5 ans

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture.

2.8 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'està-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le Groupe la plupart des frais encourus ne répondent pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles. Toutefois, il convient de noter que certaines dépenses concernent le développement ou le co-développement d'outillages, et font le cas échéant l'objet d'une activation en immobilisations corporelles ou en stocks selon les modalités de développement conclues avec le client.

2.9 Actifs corporels

2.9.1 Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût n'inclut pas le coût de financement supporté avant leur mise en service. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, le cas échéant, des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quotepart appropriée des frais généraux de production.

Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

2.9.2 Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.9.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.9.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

• Constructions: 20 - 40 ans

• Installations et équipement : 10 – 15 ans

• Agencements: 5 – 15 ans

• Matériel de transport : 5 ans

• Matériel et outillage : 10 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Mobilier de bureau : 10 ans

• Matériel informatique : 3 ans

2.10 Perte de valeur des actifs

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre. Celui-ci consiste à déterminer si la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations. Dans cette hypothèse, la valeur comptable de l'élément est comprise dans celle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle il appartient. Une unité génératrice de trésorerie correspond à un regroupement d'actifs engendrant des flux de trésorerie autonomes.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

En outre, en application des dispositions prévues par la norme IAS 36, les principes suivants s'appliquent aux tests de perte de valeur des actifs lorsque :

- Un indice de risque de perte de valeur existe ou non, les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis annuellement à un test de perte de valeur. Ce test est réalisé au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités opérationnelles du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les écarts d'acquisition).
- La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.
- La valeur d'utilité est déterminée en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.
- La juste valeur (diminuée des coûts de cession) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés.
- Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) peuvent être reprises ultérieurement, si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable, dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée. En revanche, les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Le Groupe a retenu pour la définition des UGT le regroupement stratégique des Business Units (B.U.).

La division AUTOMOTIVE regroupe 5 UGT :

- · B.U. Fixations vissées,
- · B.U. Composants mécaniques,
- · B.U. Fixations clippées,
- · B.U. Opérations internationales,
- · B.U. Knipping.

La division AEROSPACE est scindée en 5 UGT :

- B.U. Airframe Europe,
- B.U. Airframe USA,
- B.U. Engines et Criticals,
- · B.U. Speciality Fasteners,
- B.U. Racing.

La division COSMETICS est constituée d'une seule UGT.

Un test de perte de valeur a été effectué sur l'ensemble des actifs compris dans ces unités génératrices de trésorerie au 1^{er} janvier 2004, conformément à la disposition de la norme IFRS 1 prévoyant un tel test à la date de transition aux normes IFRS. Ce test n'a pas engendré la comptabilisation de dépréciation à cette date. Ce test a été pratiqué au 31 décembre 2005 et n'a pas fait ressortir de perte de valeur.

2.11 Actifs financiers non courants

Ce poste inclut les titres de participation non consolidés et des actifs financiers regroupant des contrats de capitalisation. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsque aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif. Ils sont maintenus au bilan à leur coût éventuellement déprécié.

2.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières, des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur de remplacement ou de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes, et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

2.13 Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Lorsque les échéances de ces actifs financiers sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des créances, cette dernière étant alors retenue. En cas de risque de non-recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables.

2.14 Actifs financiers courants

Les actifs financiers à court terme comprennent les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, celle-ci étant très proche de leur coût d'acquisition, leurs ajustements sont enregistrés en résultat.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, celle-ci étant très proche de leur coût d'acquisition, leurs ajustements sont enregistrés en résultat.

2.16 Capital

2.16.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- L'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- Consentir des options d'achats d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,

- La conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe
- L'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.16.2 Rémunérations en actions (Stocks options)

Se reporter à la note 2.18 « avantages au personnel ».

2.16.3 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

2.17 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.18 Avantages au personnel

2.18.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été versées.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des

actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat selon la méthode du corridor : le montant comptabilisé en charge (produit) de l'exercice est égal aux pertes (profits) actuarielles différées au bilan excédant 10 % de la valeur de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du plan, si elle est supérieure, divisée par la durée de service résiduelle moyenne des salariés en activité.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels différés au bilan ainsi que du coût des services passés non encore reconnus. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

2.18.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'achat d'actions au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans est de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe.

Des plans d'achat d'actions (Plan d'Epargne Groupe) sont également proposés aux salariés du Groupe et permettent d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert.

L'attribution d'options d'achat d'actions et la participation du salarié au Plan d'Epargne Groupe représentent un avantage offert à ce dernier, et constituent donc à ce titre un complément de rémunération. Celui-ci est évalué à la juste valeur des actions ou dérivés d'actions attribués.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions, cet avantage correspond à la valeur de l'option à la date d'attribution, évalué en utilisant un modèle binomial. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du plan d'épargne groupe, il correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française).

Cette rémunération payée en actions ou dérivés d'actions LISI est comptabilisée comme une charge de personnel, ayant pour contrepartie une augmentation des capitaux propres du même montant. Cette charge est reconnue:

en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Epargne Groupe ;

sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution, conformément au règlement, s'agissant des plans d'options d'achat d'actions.

S'agissant des transactions se dénouant par la livraison d'instruments de capitaux propres, le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 2 lui permettant de ne comptabiliser que les plans postérieurs au 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2004.

2.19 Dettes financières

2.19.1 Obligations à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR)

Ces instruments financiers sont constitués d'une part d'une composante dette et, d'autre part d'une composante capitaux propres. Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes « dettes » et « capitaux propres » de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission.

- La première composante (Obligation) s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle, à la charge de l'émetteur, de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers. Elle est évaluée selon la méthode du coût amorti, les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat étant calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- La seconde composante (BSAR) s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société. La valeur inscrite dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée durant toute la vie du BSAR. En cas d'exercice de ce dernier, les liquidités reçues dans le cadre de l'augmentation de capital seront comptabilisées par contrepartie des capitaux propres.

Le traitement comptable retenu a entraîné, lors de la première comptabilisation de l'OBSAR selon les normes IAS 32 et 39 au 1^{er} janvier 2005, la constatation d'un impôt différé passif (contrepartie capitaux propres) qui sera progressivement diminué par l'impôt différé actif constaté chaque année (contrepartie résultat) et résultant du complément de charge d'intérêt comptabilisé.

L'effet dilutif de l'OBSAR est intégré dans le calcul de résultat dilué par action. (cf. § 2.28).

2.19.2 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la

valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes qui est alors retenue.

2.21 Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.22 Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats suivants dont la définition a été revue comme suit :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites y compris les dotations aux provisions au titre des engagements de retraite et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les autres dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT, les autres produits et charges opérationnels non récurrents qui comprennent limitativement les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus et moins-values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels.

2.23 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en

fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Le montant des royalties ou des redevances de brevet ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires

2.24 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.25 Paiements au titre de contrats de locationfinancement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de locationfinancement sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû

2.26 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- Les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif
- Les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie.
- Les variations des justes valeurs des instruments financiers.
- Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.27 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la

charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporaires.

2.28 Résultat par action

Le résultat par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions).

Les actions d'autocontrôle sont déduites du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui sert de base au calcul du résultat par action (avant et après dilution).

2.29 Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau des flux de trésorerie consolidés selon la méthode indirecte. Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont obtenus à partir du résultat net corrigé des opérations non monétaires, des éléments associés aux flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements et de financement et de la variation du besoin en fonds de roulement.

2.30 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique). Les activités du Groupe se déclinent sur trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- La division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique.
- La division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile.
- La division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et des cosmétiques.

Les autres activités concernent principalement celles de la holding.

2.31 Nouvelles normes IFRS applicables

Norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et Amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir concernant le capital ».

Le 18 août 2005, l'IASB a émis la norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir concernant le capital ». L'objectif de la norme IFRS 7 est de rassembler dans une nouvelle norme, après les avoir redéfinies, les règles de présentation de l'information financière relatives aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluations ». L'amendement à la norme IAS 1 prévoit la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les principes et les processus des opérations impactant le capital social et la présentation d'informations quantitatives sur les éléments constituant le capital social. Cette norme et cet amendement seront obligatoires à compter du 1er janvier 2007.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Evolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre en 2005 sont les suivantes :

Sociétés	Type d'évolution	Date opération	Date de 1 ^{re} consolidation ou de déconsolidation
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Augmentation à 100 % du taux d'intérêts	2005	1 ^{er} juin 2004
KNIPPING Verbindungstechnik Gmb	H Acquisition à 100 %	2 juin 2005	1 ^{er} juillet 2005
LISI AEROSPACE Canada	Démarrage des opérations en octobre 2005	Avril 2005	30 juin 2005
LISI AUTOMOTIVE Gradel	Cession à 100 %	Décembre 2005	30 novembre 2005
LISI AUTOMOTIVE Gervais-le-Pont	Déconsolidation	Décembre 2005	31 décembre 2005

Les principaux impacts de la variation de périmètre dans le compte de résultat sont les suivants :

(en milliers d'€)		Impact en % sur les indicateurs du Groupe
Société entrante	Groupe KNIPPING	
Chiffre d'affaires	50 469	8,17 %
EBIT	5 211	8,16 %
Société entrante	LISI AEROSPACE Canada	
Chiffre d'affaires	139	NS
EBIT	– 1 367	2,14 %
Société sortante	LISI AUTOMOTIVE Gradel	
Chiffre d'affaires	9 196	1,48 %
EBIT	- 1 981	3,10 %

Le 2 juin 2005, le Groupe a acquis 100 % du capital de la société KNIPPING Verbindungstechnik GmbH pour un montant de 25,1 M€. Cette société et ses filiales, détenues à 100 %, sont consolidées par intégration globale.

(en milliers d'€)	Valeurs comptables à la date d'acquisition
Actif immobilisé	51 441
Autres actifs et passifs courants nets	19 185
Dettes financières nettes	(58 175)
Dette d'impôt non courante	_
Impôts différés et provisions	(3 412)
Disponibilités	345
Total situation nette du Groupe KNIPPING	9 384
Intérêts minoritaires des filiales	(139)
Total situation nette du Groupe KNIPPING - part du groupe	9 245
% de titres acquis	100 %
Quote-part situation nette acquise par LISI AUTOMOTIVE	9 245
Prix payé des titres	25 088
Ecart d'acquisition	15 843

La variation de périmètre restant dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle, il n'a pas été procédé à l'établissement de comptes proforma.

3.2 Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
Financier				
LISI S.A.	Paris 12 ^e (75)	France	Société mère	
Division AEROSPACE				
LISI AEROSPACE	Paris 12° (75)	France	99,99	99,99
BLANC AERO INDUSTRIES (BAI)	Paris 12° (75)	France	100,00	99,99
BAI GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
FT BESTAS	Izmir	Turquie	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES (BAT)	Paris 12° (75)	France	100,00	99,88
EUROFAST	Paris 12° (75)	France	99,99	99,98
BAI Espagne	Madrid	Espagne	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION (HSC)	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR AUTOMOTIVE CORPORATION	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
MONADNOCK	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
BAI UK	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
A 1	Paramount (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada (A)	Dorval	Canada	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC (B)	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
Division AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE	Belfort (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former	Delle (90)	France	99,99	100,00
LISI AUTOMOTIVE Espana	Rivas-Vaciamadrid	Espagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Gradel (C)	Scionzier (74)	France		
LISI AUTOMOTIVE Gervais-Le-Pont (D)	Marnaz (74)	France		
LISI AUTOMOTIVE CORPORATION	Mississauga (Ontario)	Canada	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid Beijing	Beijing (Pékin)	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Brno	République Tchèque	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE GmbH	Schwetzingen	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Verbindungstechnik GmbH (E)	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Umformtechnik GmbH (E)	Herscheid	Allemagne	100,00	90,00
BETEO GmbH (E)	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
KNIPPING Espana SA (E)	Madrid	Espagne	100,00	100,00
KNIPPING Ltd (E)	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00
KNIPPING Fixations Techniques SARL (E)	Plaisir (78)	France	100,00	100,00
Schrauben und Draht Union GmbH (E)	Bochum	Allemagne	100,00	100,00
BETEO GmbH & CO KG (E)	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
SDU GmbH & CO KG (E)	Bochum	Allemagne	100,00	100,00
Division COSMETICS				
LISI COSMETICS	Paris 12° (75)	France	100,00	100,00
(A) Société créée en avril 2005	(D) Société déconsolidée le 3	21 décembre 2005		

⁽A) Société créée en avril 2005 (B) Société créée en avril 2005 (C) Société cédée en décembre 2005

⁽D) Société déconsolidée le 31 décembre 2005 (E) Sociétés acquises le 2 juin 2005

4. DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

4.1 Actifs non courants

4.1.1 Actifs incorporels : écarts d'acquisitions

(en milliers d'€)	TOTAL
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	95 977
– Evolution du périmètre	
– Augmentations	21 771
- Diminutions	(907)
– Variation de change	4 170
– Autres variations nettes	
Valeurs nettes au 31 décembre 2005	121 011

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition se répartissent au 31 décembre 2005 de la manière suivante :

division AERONAUTIQUE: 34,1 M€
division AUTOMOTIVE: 79,6 M€
division COSMETICS: 7,3 M€

(en millions d'€)	Groupe KNIPPING
Coût d'acquisition	25,1
Juste valeur des actifs nets hors écarts d'acquisitions dégagés sur les filiales	3,4
Ecarts d'acquisitions reconnus sur les filiales	5,9
Ecart d'acquisition dégagé sur le Groupe KNIPPING	15,8

La variation de la valeur brute des écarts d'acquisition est liée :

- à l'entrée dans le périmètre de consolidation du groupe allemand KNIPPING. Le calcul de l'écart d'acquisition dégagé sur cette opération s'analyse comme suit :
- à la sortie du bilan des écarts d'acquisition constatés sur les filiales LISI AUTOMOTIVE Gradel qui étaient totalement amortis au 31 décembre 2005 pour 6,8 M€ et LISI AUTOMOTIVE Gervais-le-Pont qui étaient amortis au 31 décembre 2005 pour 0,2 M€.

Des tests de dépréciation, pratiqués au niveau de chacune des UGT, n'ont pas conduit à la comptabilisation de perte de valeur des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs propres à chacune d'entre elles actualisés sur la base d'un taux intégrant une composante retour sur investissement attendu par les actionnaires et une composante coût du financement externe (9,5 % à 10,5 %).

Dont affectation des écarts d'évaluation

La part des écarts d'acquisition pouvant être affectée est reportée dans les postes du bilan correspondants et est amortie selon les modalités appliquées aux biens de même nature.

(en milliers d'€)	Concessions, brevets	Marques	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	152	8 385	3 837	4 000	2 262	18 636
– Evolution du périmètre						
– Augmentations						
- Diminutions						
- Autres variations nettes						
Valeurs brutes au 31 décembre 2005	152	8 385	3 837	4 000	2 262	18 636
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2004	142	462		1 587	2 262	4 453
– Evolution du périmètre						
– Augmentations	10	294		174		478
- Diminutions						
 Autres variations nettes 						
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2005	152	756		1 761	2 262	4 931
Valeurs nettes au 31 décembre 2005		7 629	3 837	2 239		13 705

Les dotations aux amortissements des écarts d'évaluation de l'exercice s'élèvent à 478 K€.

La marque RAPID a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une

expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée à ce jour.

4.1.2 Autres actifs incorporels

(en milliers d'€)	Concessions, brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	9 563	8 621	381	18 565
– Evolution du périmètre	2 766	(56)		2 710
– Augmentations	1 127	33	70	1 230
– Diminutions	(404)		(4)	(408)
– Variation de change	(19)		3	(16)
- Autres variations nettes	320	120	(376)	64
Valeurs brutes au 31 décembre 2005	13 353	8 718	74	22 145
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2004	7 635	234	289	8 158
– Evolution du périmètre	2 195	(23)		2 172
– Augmentations	1 866		102	1 968
– Diminutions	(573)		(4)	(577)
– Variation de change	8			8
- Autres variations nettes	492	120	(335)	277
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2005	11 623	331	52	12 005
Valeurs nettes au 31 décembre 2005	1 730	8 387	22	10 140

4.2 Actifs corporels

4.2.1 Actifs corporels détenus en pleine propriété

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	7 970	54 316	276 229	38 211	8 294	385 020
– Evolution du périmètre	3 268	20 093	40 192	7 431	612	48 235
Augmentations	1 178	2 248	25 631	2 989	14 417	46 463
Diminutions	(1)	(462)	(7 563)	(1 708)	(7)	(9 741)
– Variation de change	6	350	5 526	345	357	6 584
– Autres variations nettes	8	4 066	7 279	(5 777)	(10 636)	(5 060)
Valeurs brutes au 31 décembre 2005	12 429	80 611	347 294	41 491	13 037	494 862
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2004	850	28 958	180 717	21 136		231 661
– Evolution du périmètre		2 974	20 050	4 670		27 694
Augmentations		2 907	22 848	4 326		30 081
- Diminutions	(53)	(868)	(8 623)	(1 615)		(11 159)
– Variation de change		379	2 432	276		3 087
– Autres variations nettes		(3 632)	842	(1 056)		(3 846)
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2005	797	30 718	218 266	27 737		277 518
Valeurs nettes au 31 décembre 2005	11 632	49 893	129 028	13 754	13 037	217 344

4.2.2 Actifs corporels en contrats de location financement

(en milliers d'€)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	198	5 611	16 976			22 785
– Evolution du périmètre	(198)	(815)	(10 394)			(11 407)
Augmentations			1 269			1 269
Diminutions						
– Variation de change			16			16
- Autres variations nettes						
Valeurs brutes au 31 décembre 2005		4 796	7 867			12 663
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2004		3 105	12 165			15 270
– Evolution du périmètre		(440)	(7 875)			(8 315)
Augmentations		132	1 059			1 191
- Diminutions						
– Variation de change			2			2
- Autres variations nettes						
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2005		2 797	5 351			8 148
Valeurs nettes au 31 décembre 2005		1 999	2 516			4 515

4.2.3 Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont deux bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques et aux véhicules.

Au total, la charge annuelle en 2005 a été de l'ordre de 0,9 M€. Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

4.3 Actifs financiers non courants

4.3.1 Actifs financiers non courants

(en milliers d'€)	Titres de participations non consolidés	Autres titres immobilisés	Prêts accordés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	8	36	40	3 924	4 008
– Evolution du périmètre		(6)		12	6
Augmentations			3	580	583
- Diminutions		(1)	(6)	(91)	(98)
– Variation de change				595	595
- Autres variations nettes		7		4	11
Valeurs brutes au 31 décembre 2005	8	36	37	5 024	5 105
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2004	1	4			5
– Evolution du périmètre					
– Augmentations					
- Diminutions					
– Variation de change					
- Autres variations nettes					
Amortissements et provisions pour pertes de valeur au 31 décembre 2005	1	4			5
Valeurs nettes au 31 décembre 2005	7	32	37	5 024	5 100

Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées de versements faits au titre des contrats d'assurance vie des sociétés américaines à hauteur de 4,7 M€. Les versements au titre des dépôts et cautionnements représentent 0,3 M€.

4.3.2 Autres actifs non courants

Le contenu et les principales variations relatives à ce poste n'appellent pas de remarque particulière au 31 décembre 2005. Au 31 décembre 2004, la rubrique était constituée des charges à étaler sur les frais d'émission de l'OBSAR, aujourd'hui soldée.

4.4 Actif courant

4.4.1 Stocks

(en milliers d'€)				Autres		Produits finis et		
	Matières premières	Outillage	Fournitures	approvision- nements	En cours de production	intermé- diaires	Marchan- dises	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	25 285	3 513		1 508	43 191	51 708	14 294	139 499
 Evolution du périmètre 	1 676	125	260	147	4 468	4 750	4 856	16 282
 Dont augmentations 	1 828	287	260	247	4 468	6 176	4 856	18 122
 Dont diminutions 	(152)	(162)		(100)		(1 426)		(1 840)
 Variation de change 	914	136		5	1 394	1 744	58	4 251
 Variations de stock 	3 710	(455)	97	(43)	5 051	2 762	4 266	15 388
- Changement de méthode							(534)	(534)
Valeurs brutes au 31 décembre 2005	31 585	3 319	357	1 617	54 104	60 964	22 940	174 886
Amortissements et provisi pour pertes de valeur au 31 décembre 2004	ons 2 850	346		290	1 995	16 015	2 992	24 487
 Evolution du périmètre 	(21)			(10)		(26)		(57)
 Dont augmentations 						702		702
 Dont diminutions 	(21)			(10)		(728)		(759)
 Dotations aux provisions 	920	384		274	1 518	4 260	297	7 653
- Reprises de provisions	(251)	(346)		(257)	(1 035)	(5 276)	(267)	(7 432)
 Variation de change 	97				191	708	17	1 013
Amortissements et provisi pour pertes de valeur au 31 décembre 2005	ons 3 595	384		297	2 669	15 681	3 039	25 665
Valeurs nettes au 31 décembre 2005	27 990	2 935	357	1 320	51 435	45 283	19 901	149 221

Le calcul des décotes sur stocks de produits finis et d'encours repose sur une approche tenant compte 1 des délais d'écoulement et de réalisation.

4.4.2 Clients et autres débiteurs

(en milliers d'€)	2005	2004
Créances clients et comptes rattachés bruts	100 623	87 595
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 421)	(2 939)
Créances clients et comptes rattachés nets	97 202	84 656
Etat - Autres impôts et taxes	8 017	4 732
Ecart de conversion actif	288	271
Charges constatées d'avance	2 342	2 427
Autres	4 972	6 916
Autres débiteurs	15 620	14 346
Total Clients et autres débiteurs	112 822	99 002

4.4.3 Actifs financiers courants

Ils comprennent les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe pour un montant de 34,9 M€, la valeur liquidative étant identique au 31 décembre 2005. Ces dernières sont comptabilisées à la juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat.

4.4.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2005 s'élève à 13 M€. Elle est essentiellement composée de comptes courants bancaires en euros et en devises.

4.5 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe qui s'élevaient au 31 décembre 2004 à 276,2 M€, s'établissent à 310,2 M€ au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 33,9 M€.

Cette variation prend en compte les éléments principaux suivants :

- + 35,6 M€ de résultat net part du Groupe,
- + 9,3 M€ d'écarts de conversion liés à l'appréciation du dollar notamment.
- - 8,7 M € de distribution de dividendes versés en mai 2005,
- - 6,7 M€ de changement de méthode dû au retraitement des actions auto-détenues (soit 287 108 actions LISI) du fait de la première application des normes IAS 32 et 39.

Par ailleurs, les réserves consolidées sont impactées par un changement de méthode comptable lié à la prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2005 du retraitement dans le pôle automobile des marges sur stocks.

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2005 soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2006 (non comptabilisés), ainsi que le montant par action s'analysent comme suit :

	2005	2004			
Montant distribué en millions d'€	10,70*	8,70			
Dividende par action en €	1,08	0,90			
(*) Estimation sur la base d'actions donnant droit aux dividendes à la date du Conseil d'Administration du 22 février 2006, soit 9 896 834 actions.					

4.6 Provisions

La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1er janvier	Dotations (nettes des	Au 31 décembre		Reprises (montants	Reprises (montants Re		Entrée/ ortie de	Ecarts de	Au 31 décembre
	2004	des reprises)	2004	Dotations	utilisés)			rimètre	conversion	2005
Risques liés à l'environnement	4 491	2 496	6 987	808	(272)	1	060	125	698	9 406
Garanties données aux clients	1 572	(15)	1 557	9	(24)			25	112	1 679
Pour impôts	738	(119)	619	400	(147)				1	873
Pensions et retraites	19 036	(625)	18 411	900	(345)			1 147	567	20 680
Sous-total Provisions non courantes	25 837	1 737	27 574	2 117	(788)	1 (060 '	1 297	1 378	32 638
Litiges	4 009	1 307	5 316	1 324	(3 747)			900		3 793
Réorganisation industrielle	344	229	573		(248)					325
Plan de départ en retraite	92	(92)								
Perte de change	254	9	263	110	(218)			(45)		110
Autres risques	3 716	1 653	5 369	1 411	(1 521)	(2 611) (1 0	060)	1 027	26	2 641
Sous-total Provisions courantes	8 415	3 106	11 521	2 845	(5 734)	(2 611) (1 0)60) ·	1 882	26	6 868
Total Général	34 252	4 843	39 095	4 962	(6 522)	(2 611)	3	3 179	1 404	39 506
Dont en résultat opérationnel courant				4 531	(4 685)	(2 611)				
Dont en résultat opérationnel				321	(1 619)					
Dont en résultat financier				110	(218)					

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelque soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, des sous-traitants ou des fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements et autres risques rattachés à l'exploitation.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementales et les provisions au titre des engagements de retraites

Les principales provisions concernent les engagements de départ en retraite et les prestations complémentaires accordées aux salariés (cf. note 8) ainsi que les risques liés à l'environnement portant principalement sur les sites industriels. Des provisions auparavant enregistrées en autres risques dans la division COSMETICS ont été reclassées en provisions environnementales, s'agissant de risques « amiante » et « dépollution ».

4.7 Dettes financières

a) Ventilation par nature

(en milliers d'€)	2005	2004
Part non courante		
Crédits moyen terme	72 433	35 764
OBSAR	47 120	50 134
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	1 035	1 921
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	5 242	3 276
Autres dettes financières	17	22
Sous total Dettes financières non courantes	125 847	91 117
Part courante		
Concours bancaires d'exploitation	28 497	11 077
Crédits moyen terme	22 890	21 535
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	1 458	1 113
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	785	1 625
Autres dettes financières	5 000	_
Sous total Dettes financières courantes	58 630	35 350
Total dettes financières	184 477	126 467

b) Ventilation par échéance

(en milliers d'€)	2005	2004
Emprunts		
– à un an	22 890	21 535
– de deux à cinq ans	102 176	34 908
– à plus de cinq ans	17 378	50 990
	142 443	107 433
Autres dettes financières		
– à un an	35 740	13 815
– de deux à cinq ans	6 247	5 196
– à plus de cinq ans	47	23
	42 034	19 034
Emprunts et dettes financières	184 477	126 467

c) Ventilation par devises

d) Ventilation par nature de taux

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros ou en dollar pour les sociétés américaines. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des emprunts du Groupe les plus significatifs répartis en taux fixe et taux variable.

Entités	Nature	Taux Taux	Montant global des lignes	Capital restant dû au 31/12/2005		Existence ou non de couvertures	Etat des sûretés réelles accordées
contractantes	du crédit	fixe variable	en M€	en M€	Échéances	de taux	en garantie
LISI S.A.	OBSAR [1]	Euribor 3 Mois – marge	50,1	47,1	2010	Couvert partiellement par un SWAP	
LISI S.A.	Crédit syndiqué [2]	Euribor 3 Mois + marge	76,4	13,4	2007	'	Nantissement des titres de LISI AUTOMOTIVE
HI-SHEAR Corporation	Crédit syndiqué [3]	Libor 3 mois USD + marge	29,6	12,2	2009	Couvert partiellement par un SWAP et un CAP	
LISI AEROSPACE	Crédit classique	Libor 3 mois USD + marge	2,9	2,9	2010	Couvert partiellement par un SWAP et un CAP	
LISI COSMETICS	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	1,6	1,3	2008	'	Nantissement de matériel
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,8	0,7	2009		Nantissement de matériel
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,7	0,7	2012		Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	1,0	1,0	2012		Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,5	0,5	2010		Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,6	0,6	2010		Lettre d'intention LISI S.A.
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	1,5	0,1	2006		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	2,0	0,1	2006		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	2,5	0,8	2007		
	Crédit classique	Euribor 6 Mois + marge	2,5	2,3	2010		
LISI AUTOMOTIVE	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	1,0	0,2	2006		
Mohr und Friedrich	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,8	0,5	2009		
LISI AUTOMOTIVE	Crédit classique	5,44 %	2,9	1,0	2008		Caution de RAPID
Mecano	Crédit classique	4,50 %	5,1	1,9	2008		Caution de RAPID
LISI AUTOMOTIVE	Crédit classique [4]	Euribor 6 Mois + marge	4,0	4,0	2012		Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique [5]	Euribor 3 Mois + marge	4,0	4,0	2012		Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique [6]	Euribor 3 Mois + marge	4,0	4,0	2012		Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	4,0	4,0	2012		Lettre d'intention LISI S.A.
	Crédit classique [7]	Euribor 3 Mois + marge	3,0	2,9	2010		Lettre d'intention LISI S.A.
Schrauben und Draht	Crédit classique	6,45 %	2.0	1,2	2017		Lettire a intention List 5.71.
Union GmbH	Crédit classique	3,85 %	0,6	0,6	2006		
Official Childri	Crédit classique	3,85 %	0,4	0,4	2006		
BETEO GmbH	Crédit classique	4,35 %	1.0	0,8	2011		
KNIPPING España S.A	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,4	0,3	2010		
KIVII I IIVO ESpaila 5.71	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,3	0,2	2009		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,5	0,2	2007		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,3	0,2	2007		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	5,0	4,8	2018		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	1,5	1,4	2020		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	0,3	0,3	2010		
KNIPPING Umformtechnik GmbH	Crédit classique	7,24 %	1,1	0,7	2011		
KIVII I IIVO OIIIIOIIIIICCIIIIK OIIIDII	Crédit classique	6,84 %	1,8	0,7	2006		
KNIPPING Verbindungstechnik	Crédit classique	6.60 %	0,7	0,4	2009		Lettre d'intention
GmbH	Crédit classique	5,20 %	1.3	0,3	2009		Lettre d'intention
UIIIIII	Crédit classique	1,50 %	1,1	0,5	2000		Lettre d'intention
	Crédit classique	6,45 %			2017		Lettre d'intention
		5,20 %	1,1	0,2	2007		Lettre d'intention
	Crédit classique		1,0	0,3			
	Crédit classique	5,75 %	0,8	0,8	2009		Lettre d'intention
	Crédit classique	6,95 %	2,7	1,0	2007		Lettre d'intention
	Crédit classique	5,50 %	0,8	0,8	2008		Lettre d'intention
	Crédit classique	6,70 %	2,5	0,9	2007		
	Crédit classique	5,00 %	0,8	0,8	2009		
	Crédit classique	4,15 %	0,6	0,6	2010		
	Crédit classique	6,35 %	2,5	0,9	2007		
	Crédit classique	5,50 %	0,8	0,8	2010		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	1,5	1,5	2009		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	3,0	3,0	2010		
(KP	Crédit classique	4,75 %	1,5	0,4	2007		
	Crédit classique	Euribor 3 Mois + marge	2,5	1,5	2009		

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts sur les emprunts à taux variable, le Groupe a conclu des contrats de SWAP et de CAP de taux d'intérêts (les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 9.4 « Engagements »).

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ses ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants » financiers liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-dessous :

1) OBSAR LISI S.A. (pour sa part obligataire seulement)

Chaque obligation d'un nominal de 47 € porte intérêt au taux Euribor 3 mois - 0.35 % et sera amortie au pair en deux tranches égales à 5 et 6 ans.

A chaque obligation émise a été attachée un bon de souscription d'action permettant de souscrire une action nouvelle au terme de la période de 5 ans au prix d'exercice de 47 €.

Avant ce terme et à compter de mai 2007, la société peut à son initiative forcer la conversion des bons si le cours de l'action LISI atteint au moins 60 €.

Le nombre total de bons donnant droit à une action LISI par bon est de 1 066 685 au 31 décembre 2005.

• Mode de calcul de la marge : marge fixe.

Amortissement anticipé possible :

- A tout moment, par rachat en bourse ou hors bourse ou par offres publiques.
- Au gré de la société, à chaque date de paiement d'intérêts à compter du 5 août 2004 jusqu'au 5 mai 2010.
- En totalité ou en partie à un prix de remboursement anticipé égal au pair majoré de l'intérêt couru.

Les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées proportionnellement sur chacune des deux annuités relatives aux obligations.

Amortissement anticipé obligatoire dans l'éventualité où :

- La société déciderait de mettre en œuvre le remboursement anticipé des BSAR.
- 100 % des BSAR auraient été exercés à la demande de leurs titulaires ou rachetés et annulés par la société.

La société remboursera la totalité des obligations restant en circulation à un prix de remboursement anticipé égal au pair

majoré de l'intérêt couru jusqu'à la date fixée pour le remboursement, au plus tard deux mois après la date de publication de l'avis aux porteurs (des BSAR) du remboursement des BSAR.

Exigibilité anticipée en cas de défaut :

Les obligations deviendront exigibles en cas de défaut de la société ou de l'une de ses filiales importantes.

- 2) Crédit syndiqué LISI S.A.
- Mode de calcul de la marge :
- Tranche 1: marge fixe.
- Tranche 2 : marge variable en fonction du gearing (+ ou 0,20 %).

Exigibilité anticipée en cas de non respect des conditions suivantes :

- Gearing inférieur ou égal à 1,2 pendant 2 exercices consécutifs maximum et < 1 pour les autres exercices.
- Dettes financières nettes < 3,5 années de CAF.
- 3) Crédit syndiqué HI-SHEAR Corporation
- Mode de calcul de la marge :
- marge variable en fonction du gearing (+ ou 0.25 %).

Cas d'exigibilité anticipée :

- Non-respect d'indicateurs financiers : situation nette négative.
- Survenance d'événements juridiques : non-respect des échéances, insolvabilité, réduction de capital.
- 4) Crédit classique LISI AUTOMOTIVE
- Mode de calcul de la marge en fonction du gearing :
- < 0,25 : 0,25 % l'an,
- ->= 0,25 et < 0,40 : 0,30 % l'an,
- ->= 0,40 et < 0,80 : 0,375 % l'an,
- >= 0,80 et < 1,00 : 0,475 % l'an,
- ->= 1,00 et < 1,20 : 0,60 % l'an.

Exigibilité anticipée en cas de non respect des conditions suivantes :

- Endettement net / Fonds propres < 1,2.
- Dettes financières nettes < 3,5 années de CAF.

5) Crédit classique LISI AUTOMOTIVE

- Mode de calcul de la marge en fonction du gearing :
- < 0,25 : 0,25 % l'an,
- ->= 0,25 et < 0,40 : 0,30 % l'an,
- ->= 0,40 et < 0,80 : 0,375 % l'an,

- ->= 0,80 et < 1,00 : 0,475 % l'an,
- ->= 1,00 et < 1,20 : 0,60 % l'an.

Exigibilité anticipée en cas de non respect des conditions suivantes :

- Endettement net / Fonds propres < 1,2.
- Dettes financières nettes < 3,5 années de CAF.
- 6) Crédit classique LISI AUTOMOTIVE
- Mode de calcul de la marge en fonction du gearing :
- <= 0,50 : 0,40 % l'an,
- > 0,50 et < 0,75 : 0,45 % l'an,
- >= 0,75 : 0,50 % l'an.

Exigibilité anticipée en cas de non respect des conditions suivantes :

- Endettement financier net consolidé / Fonds propres consolidés < 1,2.
- Endettement financier net consolidé / CAF consolidée < 3,5.
- 7) Crédit classique LISI AUTOMOTIVE
- Mode de calcul de la marge : marge fixe.

Exigibilité anticipée en cas de non respect des conditions suivantes :

- Dettes nettes / EBITDA <= 2,5.
- Dettes nettes / Fonds propres <= 1,2.

e) Sûretés réelles

(en millions d'€)	Capital restant dû au 31 décembre 2005
Avals et cautions	24,6
Hypothèques et nantissement	15,4
Total	40,0

Les sûretés réelles et personnelles octroyées par le Groupe en garantie des emprunts contractés auprès des établissements de crédits sont principalement constituées :

- des lettres d'intention délivrées aux banques par le Groupe pour un montant de 21,7 M€ dans le cadre :
- du financement partiel de l'acquisition du Groupe KNIPPING par LISI AUTOMOTIVE pour un montant de 18,9 M€ (coût de l'acquisition 25,1 M€),
- de l'acquisition de matériel par LISI COSMETICS pour un montant de 2,8 M€.
- du nantissement par LISI S.A. de 300 017 actions de la société LISI AUTOMOTIVE, soit 99,99 % du capital en couverture des prêts bancaires à échéance 2007, le capital restant dû au 31 décembre 2005 est de 13,4 M€.
- du nantissement par LISI COSMETICS d'actifs corporels dans le cadre de leur financement, le capital restant dû au 31 décembre 2005 est de 2 M€.

La synthèse des nantissements et hypothèques consentis par le Groupe est la suivante :

Type de nantissements /hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant (K€) d'actifs à l'origine nantis (a)	Solde des actions nanties (b)	Solde du matériel nanti (c)	Total poste de bilan (K€) (d)	% correspondant (b) / (d) ou (c)/(d)
s/immo. incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
s/immo. corporelles	2003	2009	2 400	-	2 000	41 770	4,79 %
s/immo. financières	06/2000	09/2007	93 636	13 370	-	150 048	8,91 %
TOTAL			96 036	13 370	2 000	191 818	8,01 %

f) Les risques de marchés

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

• Gestion de trésorerie

La gestion de la trésorerie est assurée de manière centralisée par les différentes divisions du Groupe et par la direction financière du Groupe. Les excédents de trésorerie sont remontées sur l'entité LISI S.A. qui en assure les placements avec un objectif de liquidité maximale sans risque.

Les placements actuels sont des SICAV monétaires ou des dépôts rémunérés. Leur placement ne comporte pas de prise de risque en capital.

découverts bancaires. Le ratio d'endettement financier net/capitaux propres s'élève à 44 % à comparer à 13,6 % au 31 décembre 2004.

• Risque de liquidité

Au 31 décembre, la trésorerie du Groupe s'élève à 19 M€. Ce montant correspond à la trésorerie brute diminuée des

(en milliers d'€)	2005	2004
Actifs financiers	34 945	80 278
Trésorerie et équivalent de trésorerie	13 045	8 535
Trésorerie disponible	47 990	88 813
Concours bancaires d'exploitation	28 497	11 077
Trésorerie nette	19 493	77 736
Emprunts	142 443	107 433
Autres dettes financières	13 537	7 957
Dettes financières	155 980	115 390
Endettement financier net [A]	136 487	37 654
Capitaux propres groupe [B]	310 175	276 235
Ratio d'endettement (en %) [A / B]	44,0%	13,6%

• Risque de taux

La gestion du risque de marché lié aux variations des taux d'intérêts est réalisée de manière centralisée au niveau de la direction financière du Groupe. La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêts. Pour cela, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des SWAP de taux d'intérêts, des contrats de CAP et de FLOOR.

Ces positions de couvertures sont négociées sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires. Malgré cette gestion de risque de taux, en raison de la souscription fin 2005 de nouveaux emprunts à taux variable, le Groupe est exposé à une surcharge ou à un manque à gagner du fait d'une éventuelle évolution des taux.

Au 31 décembre, la position nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'€uros)	2005
Emprunts - taux variables	115 952
Actifs financiers	29 945
Trésorerie et équivalent de trésorerie	13 045
Position nette avant gestion	72 962
CAP de taux d'intérêts	7 714
SWAP de taux d'intérêts	25 000
Couverture	32 714
Position nette après gestion	40 248

L'impact d'un point de variation sur les taux variables avant toute opération de couverture représenterait une surcharge ou un manque à gagner sur la base de l'encours au 31 décembre 2005 d'environ 0,4 K€ soit 8,1 % du montant global des frais financiers 2005.

• Risque de change

D'une part, les flux du Groupe sont essentiellement des flux sur des devises non exposées, d'autre part, les principaux flux d'encaissements en devises en dehors de la zone euro sont compensés par des flux de décaissements (notamment pour les matières premières) pour des montants très proches. En conséquence, le risque de change est limité à la conversion de la marge des sociétés consolidées en dehors de la zone euro. Les instruments financiers sont utilisés de façon sélective, sans recherche de spéculation, pour la couverture des chiffres d'affaires connus ou prévisionnels dans la limite maximale d'un an. Le Groupe est essentiellement exposé sur les devises suivantes : le dollar américain, le dollar canadien et la livre sterling.

• Risque actions

Le portefeuille actions détenu par la société LISI S.A. n'est pas un portefeuille spéculatif, mais d'investissement et de participation (cf. : tableau des filiales et participations dans l'annexe aux comptes sociaux), de ce fait, aucune action particulière n'est prise pour encadrer le risque actions.

4.8 Les impôts différés

(en milliers d'€uros)	2005	2004
Impôts différés actif	16 436	13 242
Impôts différés passif	29 208	26 118
Impôts différés nets	(12 772)	(12 876)

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement des déficits reportables et des crédits d'impôts.

5. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Consommations

(en milliers d'€uros)				AUTRES	ELIMINATIONS	TOTAL	TOTAL
	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	ACTIVITES		2005	2004
Consommations de marchandises	8 031	30 953	1		(3 142)	35 843	22 667
Consommations de matières premières	37 054	56 796	3 500			97 350	75 660
Outillage	13 280	14 296	1 871		(2)	29 445	25 884
Autres approvisionnements	2 588	8 124	3 984	16		14 712	11 836
Total consommations	60 953	110 169	9 356	16	(3 144)	177 350	136 047

Au titre de l'exercice 2005, l'augmentation du prix de la matière première dans toutes les divisions et principalement dans la division automobile conjuguée à l'effet de la hausse des

volumes a conduit à une forte augmentation de ce poste de charges.

5.2 Autres achats et charges externes

(en milliers d'€uros)				AUTRES	ELIMINATIONS	TOTAL	TOTAL
	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	ACTIVITES		2005	2004
Sous-traitance	8 818	25 845	2 131			36 794	38 005
Entretien	4 364	11 885	1 418	39	(9)	17 697	15 401
Transports	3 342	8 120	622			12 084	10 119
Energie	3 643	7 178	1 159	4		11 984	9 760
Autres charges externes	17 456	21 381	2 370	1 205	(5 830)	36 582	35 869
Total autres achats et charges externe	es 37 623	74 409	7 700	1 248	(5 839)	115 141	109 154

Nous pouvons constater:

- une limitation du recours à la sous-traitance principalement dans la division AUTOMOTIVE,
- une hausse du poste entretien des équipements du fait d'un fort taux d'utilisation principalement dans la division AEROSPACE,
- une forte hausse de l'énergie (+ 23 %) et des transports (+ 19 %) liée au renchérissement du pétrole,
- une bonne maîtrise du poste « autres charges externes » qui augmente du fait de l'intégration du Groupe KNIPPING.

5.3 Charges de personnel

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	AUTRES ACTIVITES	ELIMINATIONS	TOTAL 2005	TOTAL 2004
Intérimaires	7 302	4 945	144		(22)	12 369	10 254
Salaires et intéressement	66 825	78 464	11 713	1 512		158 514	136 405
Charges sociales et taxes sur salaires	26 355	29 635	5 057	551		61 598	54 174
Participation des salariés	2 374	206				2 580	3 868
TOTAL Charges de personnel	102 856	113 250	16 914	2 063	(22)	235 061	204 701

Les charges de personnel s'élèvent sur l'exercice 2005 à 235 M€, soit une hausse de 14,6 % par rapport à l'exercice précédent Cette évolution peut s'analyser comme suit :

- Une hausse des effectifs de 10,7 % en ETPMP,
- Une hausse des intérimaires de plus de 2 M€,
- Un tassement de la participation de 1,3 M€,
- Le solde étant constitué de la hausse des salaires sur la période.

5.4 Charges de recherches et développement

Elles se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Elles s'élèvent en 2005 à 10,1 M€, soit un montant stable par rapport à 2004.

5.5 Charges et produits opérationnels non récurrents

(en milliers d'€)	2005	2004
Produits opérationnels non récurrents		
Prix de vente des immobilisations cédées	1 685	2 221
Indemnités d'assurances		796
Reprise de provisions plans sociaux	1 619	
Total	3 304	3 017
Charges opérationnelles non récurrentes		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(590)	(2 402)
Cession LISI COSMETICS Italie		(3 286)
Ecart d'acquisition LISI AUTOMOTIVE Gradel		(3 957)
Fusion LISI AUTOMOTIVE Gervais Le Pont	(502)	
Cession LISI AUTOMOTIVE Gradel	(4 717)	
Plans sociaux	(1 430)	
Cession d'actifs	(321)	
Dotation provisions plans sociaux		(309)
Total	(7 560)	(9 954)
Résultat des opérations non récurrentes	(4 256)	(6 937)

Les éléments non récurrents sont définis comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils ne se reproduisent pas de manière fréquente ou régulière en raison :

- de leur nature inhabituelle,
- de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux

fermetures, les restructurations et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus ou moins values de cession d'actifs non récurrents corporels ou incorporels.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

5.6 Résultat financier

(en milliers d'€)	2005	2004
Coût du financement		
Produits financiers	2 321	2 501
Incidence de la variation de la juste valeur des instruments financiers	40	
Frais financiers	(8 001)	(5 240)
Sous-total coût du financement	(5 640)	(2 739)
Autres produits et charges financiers		
Profits de change	2 429	963
Pertes de change	(1 670)	(1 209)
Autres	(70)	
Sous-total autres produits et charges financiers	688	(244)
Total	(4 951)	(2 985)

5.7 Impôts sur les sociétés

a) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'€) Répartition	Résultat avant impôt retraité	Impôt retraité	Résultat après impôt retraité
Résultat courant	59 011	(21 358)	37 653
Résultat opérationnel non courant	(4 243)	1 248	(2 995)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(144)	(154)	(298)
Crédits d'impôts		(122)	(122)
Impôts intégration fiscale		1 360	1 360
Résultat	54 624	(19 026) a	35 598

a dont impôts à payer : 19 445 K€ dont impôts différés : (419) K€

b) Rapprochement de la charge d'impôt comptabilisée de la charge d'impôt théorique calculée

(en milliers d'€)	
Taux théorique (sur la base du taux français)	34,43 %
Impôt théorique sur la base du taux français	18 807
Total impôt théorique	18 807
Exonération fiscale sociétés étrangères	(284)
IDA non activé	1 539
Crédits d'impôts filiales étrangères	(1 604)
Crédits d'impôts filiales française	(122)
Différentiel de taux d'impôts sur les filiales étrangères	692
Autres variations	(2)
Impôts comptabilisé	19 026
Taux apparent	34,83%

c) Taux d'impôts appliqués par les sociétés du Groupe LISI

Allemagne	40,00 %
Angleterre	30,00 %
Canada	34,12 %
Espagne	35,00 %
Etats Unis	40,00 %
France	34,43 %
République Tchèque	28,00 %

5.8 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues. Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (OBSAR).

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

2005	Résultat*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Total actions		9 896 834	
Actions d'autocontrôle		(292 135)	
Résultat de base par action	35 572	9 604 699	3,70
OBSAR		1 066 685	
Résultat dilué par action	35 572	10 671 384	3,33
(*) en milliers d'€ (**) en €			

2004	Résultat*	Nombre d'actions	Résultat par action**
Total actions		9 884 336	
Actions d'autocontrôle		(316 719)	
Résultat de base par action	31 399	9 567 617	3,28
OBSAR		711 123	
Résultat dilué par action	31 399	10 278 741	3,05

^(*) en milliers d'€

(**) en €

6. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en milliers d'€)	2005
Résultat	35 598
Elimination des amortissements et provisions	27 509
Elimination de la variation des impôts différés	(465)
Elimination des plus ou moins-values de cession	3 486
Elimination autres variations	663
Marge brute d'autofinancement	66 791
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	839
Capacité d'autofinancement	67 630

7. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Options d'achats d'actions

Des options d'achats d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », ces instruments se dénouant par la livraison d'instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial.

Les options attribuées antérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été comptabilisées, comme le permet la norme IFRS 2. En conséquence, pour l'exercice 2005, une charge de 0,3 M€ a été reconnue. Une charge de même montant avait été comptabilisée en 2004.

Un seul plan d'options a une incidence sur le résultat de l'exercice 2005 :

Date d'attribution	25 juin 2003
Prix d'exercice de l'option	20,33 €
Maturité contractuelle	8 ans
Nombre d'options attribuées	163 000

Les options seront acquises à compter du 26 juin 2007, soit une période d'acquisition de 4 ans à partir de la date d'attribution.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces options à leur date d'attribution sont les suivantes :

Date d'attribution	25 juin 2003
Cours de l'action lors de l'attribution	24,00 €
Durée de vie des options	8 ans
Volatilité	30%
Taux d'intérêt sans risque	5,0%
Taux de dividendes	2,5%
Juste valeur de l'option	9,09€

La durée de vie estimée des options est déterminée en intégrant des hypothèses visant à modéliser le comportement des bénéficiaires en fonction de la valeur intrinsèque de l'option. La volatilité retenue a été déterminée par référence à la volatilité historique du titre LISI.

La juste valeur des options ainsi déterminée est constatée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré des options en €
Options en circulation en début de période	263 380	21,47
Options attribuées au cours de la période	_	
Options annulées au cours de la période	(11 000)	20,33
Options exercées au cours de la période*	(68 910)	23,55
Options échues au cours de la période	_	
Options en circulation en fin de période	183 470	20,76

^(*) Prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice.

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2005 :

Date d'attribution des options	Prix d'exercice en €	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2005	Dont nombre d'options exerçables	Durée de vie contractuelle résiduelle
15/12/1999	22,70	23 170	23 170	14/12/2007
01/03/2001	27,82	9 300	9 300	28/02/2009
06/12/2001	18,81	30 000	30 000	05/12/2009
25/06/2003	20,33	121 000	_	24/06/2011
Total		183 470	62 470	

8. ENGAGEMENTS PRIS ENVERS LE PERSONNEL

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2005 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

	Zone Euro	Etats-Unis	Angleterre
Dette actuarielle (en milliers d'€uros)	13 835	11 015	14 738
Taux d'actualisation	4,1 %	5,7 %	4,7 %
Augmentation des salaires	2,5 %	NA	3,9 %

Les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds ont été déterminés en tenant compte de l'allocation des actifs et des taux de rendement prévus pour chacune de leurs composantes. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 6,0 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 6,1 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2005, l'allocation des actifs de couverture était la suivante :

Actions	61,7%
Obligations	38,2%
Autres	0,1%
Total	100,0%

Par ailleurs, en 2005, les contributions aux fonds de retraite ou paiements aux ayants droits par le Groupe se sont élevées à 2,5 M€. Ce même montant est estimé à 1,9 M€ pour l'exercice 2006.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2005 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en K€) :

Evolution de la dette actuarielle

Dette actuarielle à l'ouverture	31 751
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 225
Coût de la désactualisation	1 757
Cotisations versées par les salariés	246
Prestations versées	(2 143)
Réductions	_
Liquidations	_
Modifications de régimes	_
Variation de périmètre	4 082
Ecarts de conversion	1 838
Pertes actuarielles (gains)	832
Dette actuarielle à la clôture	39 588
Dont dette actuarielle totalement ou partiellement financée	24 607
Dont dette actuarielle non financée	14 981
Evolution de la valeur de marché des actifs de couverture	
Valeur à l'ouverture	14 172
Cotisations versées par le groupe	1 333
Cotisations versées par les salariés	246
Prestations prélevées sur les fonds	(923)
Liquidations	_
Rendement attendu des actifs du régime	934
Ecarts de conversion	1 279
Gains actuariels (pertes)	959
Valeur à la clôture	18 000

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus (en K€) :

Dette actuarielle non financée	(21 588)
Pertes (gains) actuarielles différés au bilan	1 096
Coût des services passés non encore reconnu	_
Passif comptabilisé à la clôture	(20 492)

La charge comptabilisée par le Groupe au cours de l'exercice 2005 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 2,1 M€ et se décompose de la manière suivante (en K€) :

Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 225
Coût de la désactualisation	1 757
Rendement attendu des actifs du régime	(934)
Ecarts actuariels reconnus au cours de l'exercice	22
Coût des services passés	_
Amortissement de l'actif de transition	_
Limitation de l'actif	_
Réductions / Liquidations	_
Variation de périmètre	1
Charge (Produit) comptabilisé	2 071

Cette charge est comptabilisée en résultat opérationnel.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1 Informations sectorielles

a) Ventilation par secteur d'activité

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés, scindées en trois divisions :

• La division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique,

- La division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et des cosmétiques.

Les autres activités incluent principalement les activités de la Holding.

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	Total
31/12/05						
Composante Résultat						
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	243 662	339 302	37 816	5 598	(8 781)	617 597
Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA)	45 721	41 815	2 506	2 836		92 878
Résultat opérationnel courant (EBIT)	37 342	23 362	279	2 849		63 832
Résultat opérationnel	36 980	19 164	487	2 945		59 576
Résultat	25 690	8 381	200	1 327		35 598
Composante Bilan						
Immobilisations nettes	99 281	231 112	26 983	735		358 111
Acquisitions d'immobilisations	20 956	23 882	4 241	86		49 165
31/12/04						
Composante Résultat						
Chiffre d'affaires	212 023	292 290	40 934	5 129	(9 405)	540 971
Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA)	47 185	41 135	2 173	1 175		91 668
Résultat opérationnel courant (EBIT)	33 701	24 710	(67)	8		58 352
Résultat opérationnel	34 175	20 573	(3 267)	(66)		51 415
Résultat	23 944	10 658	(3 612)	432		31 422
Composante Bilan						
Immobilisations nettes	80 628	164 896	25 063	676		271 263
Acquisitions d'immobilisations	11 254	16 280	2 096	14		29 644

b) Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'€)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	Total
31/12/05						
Composante Résultat						
Chiffre d'affaires par zone de destination						
Union Européenne	154 640	282 261	36 997	5 598	(8 781)	470 715
Dont France	89 791	159 108	33 117	5 598	(8 781)	278 833
Continent Nord-Américain	70 832	5 330	638			76 800
Continent Sud-Américain	6 182	6 809				12 992
Extrême-Orient	6 168	4 068				10 236
Moyen-Orient	776	3 960				4 736
Europe de l'Est	140	29 370				29 510
Autres	4 923	7 503	180			12 606
Total	243 662	339 302	37 816	5 598	(8 781)	617 597
Composante Bilan						
Immobilisations nettes par zone de destinatio	on					
Union Européenne	33 198	225 801	26 983	735		286 717
Dont France	28 491	133 166	26 983	735		189 375
Continent Nord-Américain	58 026	4 860				62 886
Moyen-Orient	8 057	451				8 508
Total	99 281	231 112	26 983	735		358 111
Acquisition d'immobilisations par zone de de						
Union Européenne	9 375	22 649	4 241	86		36 351
Dont France	7 931	18 731	4 241	86		30 989
Continent Nord-Américain	9 779	1 021				10 800
Moyen-Orient	1 802	212				2 014
Total	20 956	23 882	4 241	86		49 165
31/12/04						
Composante Résultat						
Chiffre d'affaires par zone de destination						
Union Européenne	144 786	242 700	39 988	5 129	(9 405)	423 198
Dont France	88 135	157 662	36 263	5 129	(9 405)	277 784
Continent Nord-Américain	55 952	5 800	726	3 723	(3 703)	62 478
Continent Sud-Américain	5 469	3 000	720			8 469
Extrême-Orient	4 011	2 100				6 111
Moyen-Orient	520	3 800				4 320
Europe de l'Est	131	23 200				23 331
Autres	1 152	11 690	219			13 061
Total	212 023	292 290	40 934	5 129	(9 405)	540 971
Composante Bilan	212 023	232 230	40 334	3 123	(5 403)	340 37 1
Immobilisations nettes par zone de destinatio	20					
Union Européenne	29 478	161 013	25 063	676		216 230
Dont France	25 416	134 852	25 063	676		186 007
Continent Nord-Américain	44 447	3 655	25 003	070		48 102
	6 703					
Moyen-Orient		228	25.062	676		6 931
Total	80 628	164 896	25 063	676		271 263
Acquisition d'immobilisations par zone de de		16.050	2.000	A 4		24 242
Union Européenne	6 050	16 059	2 096	14		24 219
Dont France	5 077	13 336	2 096	14		20 523
Continent Nord-Américain	3 980	186				4 166
Moyen-Orient	1 224	35				1 259
Total	11 254	16 280	2 096	14		29 644

9.2 Effectifs par catégorie

Effectifs inscrits fin de période	2005	2004
Cadres	568	480
Agents de maîtrise	576	535
Employés et ouvriers	4 719	4 208
Total	5 863	5 223

9.3 Informations sur les parties liées/Rémunérations des membres des organes de direction

a) Informations sur les parties liées

La seule relation du Groupe avec sa société mère est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A.

apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

b) Rémunérations des membres des organes de direction

(en milliers d'€)	2005	2004
Avantages à court terme (salaires, prime, autres)	747	786
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	15	10
Autres avantages à long terme	-	_
Avantages liés aux fins de contrat de travail	-	_
Avantages sur capitaux propres	-	_
Rémunération globale	762	796

9.4 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en oeuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs;
- · la revue avec les banques et établissements financiers des

sûretés et garanties ;

- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

A) Donnés dans le cadre de l'activité courante

(en milliers d'€)	2005	2004
Dettes assorties de sûretés réelles et de cautions	8 423	9 453
Reliquat commandes investissements	7 940	6 477
Vente à terme de devises	83	
Achat à terme de devises	625	
Engagements donnés	17 071	15 930
CAP/FLOOR de taux d'intérêts	5 171	
SWAP de taux	27 543	34 825
Engagements réciproques	32 714	34 825

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable

(cf. note 4.7 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes. Au 31 décembre 2005, les caractéristiques des contrats de SWAPS sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2005	Valeur en K€	Date de départ	Date de maturité	Taux préteur	Valeur de réalisation (NPV) en K€
HI-SHEAR Corp.	2 120	25/11/05	31/07/08	Libor 3 mois USD	3
HI-SHEAR Corp.	2 543	08/01/03	10/01/06	Libor 3 mois USD	(39)
LISI AEROSPACE	3 051	30/12/05	31/12/08	Libor 3 mois USD	12
LISI S.A.	25 000	27/07/04	07/05/07	Euribor 3 et 6 mois	(424)
				Total	(448)

- B) Donnés dans le cadre d'opérations non récurrentes
- 1. Garanties financières données au cessionnaire dans le cadre de la cession de GFD

La garantie d'actif et de passif octroyée au cessionnaire intègre essentiellement la prise en compte des pertes ou dommages sur environnement (franchise de 762 K€, prise en charge de 50 % des sommes payées comprises entre 762 K€ et 1 524 K€ et de 100 % pour les sommes payées supérieures à 1 524 K€, expiration : 17 juillet 2006).

2. Garanties financières données au cessionnaire dans le cadre de la cession de ARS Industries

La garantie d'actif et de passif octroyée au cessionnaire intègre essentiellement la prise en compte de pertes ou dommages hors environnement (montant minimal = 10 K€, franchise de 100 K€, plafond 650 K€, expiration : 15 janvier 2006).

- C) Reçus dans le cadre d'opérations non récurrentes
- 1. Garanties financières reçues par la société LISI AUTOMOTIVE Former dans le cadre de l'acquisition de la société LISI AUTOMOTIVE Form a.s

En couverture des garanties de passif, la société LISI AUTOMOTIVE Former a reçu une garantie bancaire à première demande de 5 000 000 CZK, et une garantie complémentaire de 11 000 000 CZK (expiration : 9 juin 2007).

2. Garanties financières reçues par la société LISI AUTOMOTIVE dans le cadre de l'acquisition du groupe KNIPPING

Garantie accordée par les vendeurs à hauteur de la somme de 1 M€ portée en compte séquestre en couverture de la variation du chiffrage des fonds de pension et de tout passif révélé post acquisition et non connu au moment de la prise de participation.

10. TAUX DES DEVISES EMPLOYÉ PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les taux de clôture et les taux moyens des devises par rapport à l'€ sont les suivants :

		2	2005		2004
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar	(USD)	1,1797	1,2380	1,3621	1,2462
Livre Sterling	(GBP)	0,6853	0,6830	0,7051	0,6793
Yuan Chinois	(RMB)	9,5204	10,1308	11,2925	10,3065
Dollar Canadien	(CAD)	1,3725	1,4997	1,6416	1,6164
Couronne Tchèque	(CZK)	29,0000	29,7948	30,4640	31,4247

11. ÉVÈNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE

a) Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006

			Variations	Variations à périmètre
	2006	2005	à nouveau périmètre	et taux de change constants
1 ^{er} trimestre	192,6	142,1	+ 35,5 %	+ 16,5 %

Avec une croissance de + 35,5 % dont + 16,5 % à périmètre constant, l'activit enregistre un net bond en avant. L'amplitude ne marque cependant pas d'inflexion par division, les tendances de fond restant identiques par rapport au dernier semestre 2005.

La part du chiffre d'affaires hors de France s'élève à 114 M€ soit 59 % du total.

b) Nombre d'actions de la société LISI S.A.

En mars 2006, dans le cadre de la souscription d'actions LISI par voie d'exercice de BSAR, le nombre d'actions de la société LISI S.A. est passé de 9 896 834 actions à 9 918 654 actions. De ce fait, au jour de la souscription, le nombre de BSAR en circulation était de 1 044 865.

L'exercice de l'option relative aux BSAR a entraîné le franchissement du seuil de 5 % à 4,99 % de l'actionnaire FMR Corp et Fidelity.

12. TRANSITION AUX NORMES IFRS

12.1 Bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 et comptes clos au 31 décembre 2004

Une note spécifique de transition aux normes IFRS, arrêtée par le Conseil d'Administration de la Société LISI S.A. le 22 juin 2005, permettant de réconcilier les comptes établis selon les principes comptables français et ceux préparés aux normes IFRS a été publiée le 30 juin 2005.

Il convient de noter que le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 sont établis, a été modifié par rapport à la note précitée sur les points suivants :

- Immobilisations corporelles : voir note 12.2.4. L'impact net sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 s'élève à + 2,4 M€.
- Avantages au personnel : voir note 12.2.2. L'impact net sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 0,9 M€.

12.1.1 Présentation des normes appliquées et des interprétations retenues pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

L'information financière aux normes IFRS est établie conformément aux dispositions de première application définies par la norme IFRS 1.

L'application rétrospective des principes comptables IFRS retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 constitue le principe général de retraitement. Les incidences de l'application de ces normes comme si le Groupe les avait toujours utilisées sont alors comptabilisées directement en contrepartie des capitaux propres.

Toutefois, le Groupe a retenu certaines exceptions facultatives, prévues explicitement par la norme IFRS 1, à ce principe de rétroactivité des retraitements.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1 $^{\rm er}$ janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3.

Ecarts actuariels sur les engagements de retraite

Les écarts actuariels non encore constatés au 1^{er} janvier 2004 selon les principes comptables français ont été comptabilisés en totalité en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2004.

Ecarts de conversion

Les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 relatifs aux entreprises étrangères ont été annulés par la contrepartie des réserves consolidées (sans effet sur le montant total des capitaux propres).

Paiements sur la base d'actions

Le Groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 2 aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'ont pas été intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005.

Instruments financiers

Compte tenu de l'adoption tardive des normes IAS 32 et 39, le Groupe a opté pour une première application des normes IAS 32 et IAS 39 reportée au 1^{er} janvier 2005. L'impact correspondant est présenté à la note 12.4.

12.1.2 Réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004

Retraitements

1" janvier 2004 (retraité des normes IFRS selon la présentation conforme aux principes comptables français)							
	Principes	Annulation	Suppression de l'amortissement	Stock-options et	Pensions		
(an million 4/6)	comptables	de l'écart	des écarts	plans d'épargne		Autres	IFRS après
(en milliers d'€)	français	conversion IFRS 1	d'acquisition IAS 36	groupe IFRS 2	retraites IFRS 1/IAS 19	retraitements IAS 17	retraitements
Principe concerné ACTIF		ILV2 I	IA3 30	IFN3 Z	IFNS I/IAS 19	IA3 17	
Ecarts d'acquisition	141 838						141 838
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	17 449 385 181					6 200	17 449 391 570
Immobilisations corporeries	3 899					6 389	
						726	3 899
Amortissements et dépréciations Total de l'actif immobilisé net	(281 133) 267 234					726 7 115	(280 407) 274 349
						/ 113	
Stocks nets	103 226						103 226
Avances et acomptes versés	28						28
Clients et comptes rattachés	79 225						79 225
Autres créances	13 665						13 665
Dépréciations des créances	(3 026)						(3 026)
Impôt - Créance sur l'état							
Impôts différés actif	8 280				2 375		10 655
Valeurs mobilières de placement	24 688						24 688
Disponibilités	12 428						12 428
Dépréciations des VMP							
Total de l'actif circulant	238 514				2 375		240 889
Comptes de régularisation	4 070						4 070
TOTAL ACTIF	509 818				2 375	7 115	519 308
PASSIF							
Capitaux Propres (part du groupe)							
Capital social	19 734						19 734
Primes d'émission, de fusion	27 134			151			27 285
Ecarts de conversion	(6 674)	6 674					
Réserves	195 545	(6 674)		(151)	(4 012)	2 553	187 261
Résultat de l'exercice, part du groupe	21 001						21 001
Total capitaux propres - part du groupe	256 740				(4 012)	2 553	255 281
Intérêts minoritaires							
Provisions pour risques et charges	27 865				6 387		34 252
Impôts différés passif	24 372					1 400	25 772
S/Total	52 237				6 387	1 400	60 024
Emprunts et dettes financières diverses	100 229					3 162	103 391
Avances et acomptes reçus	1 585						1 585
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 638						50 638
Dettes fiscales et sociales	40 875						40 875
Autres dettes	3 426						3 426
Impôt à payer	2 358						2 358
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché							1 688
Total des dettes	200 799					3 162	203 961
Comptes de régularisation	42					3 102	42
TOTAL PASSIF	509 818				2 375	7 115	519 308
IVIAL FAJJII	010 505				2 3/3	/ 113	212 206

Reclassements

1er janvier 2004

		1" janvier 200	4		
(en milliers d'€)					
Format conforme aux principes comptables français	IFRS après retraitements	Répartition courant /	Autres reclassements	IFRS	Format conforme aux IFRS
Principe concerné		IAS 1			
ACTIF					ACTIF
					ACTIFS NON COURANTS
Ecarts d'acquisition	141 838		(141 838)		
Immobilisations incorporelles	17 449		93 851	111 300	Actifs incorporels
Immobilisations corporelles	391 570	491	(232 419)	159 642	Actifs corporels
Immobilisations financières	3 899		(1)	3 898	Actifs financiers
Amortissements et dépréciations	(280 407)		280 407		_
Total de l'actif immobilisé net	274 349	491		274 840	
		10 655		10 655	Impôts différés actif
		319		319	Autres actifs non courants
		11 465		285 814	Total des actifs non courants
					ACTIFS COURANTS
Stocks nets	103 226			103 226	Stocks
Avances et acomptes versés	28		(28)		_
Clients et comptes rattachés	79 225		(79 225)		_
Autres créances	13 665	3 260	76 227	93 152	Clients et autres débiteurs
Dépréciations des créances	(3 026)		3 026		_
Impôt - Créance sur l'état					_
Impôts différés actif	10 655	(10 655)			_
Valeurs mobilières de placement	24 688			24 688	Actifs financiers
Disponibilités	12 428			12 428	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Dépréciations des VMP					_
Total de l'actif circulant	240 889	(7 395)		233 494	Total des actifs courants
Comptes de régularisation	4 070	(4 070)			_
TOTAL ACTIF	519 308			519 308	TOTAL ACTIF

1er janvier 2004

		1" janvier 200	4		
(en milliers d'€) Format conforme aux principes comptables français	IFRS après retraitements	Répartition courant / non courant	Autres reclassements	IFRS	Format conforme aux IFRS
Principe concerné		IAS 1			
PASSIF					CAPITAUX PROPRES ET PASSII
					CAPITAUX PROPRES
Capitaux Propres (part du groupe)					
Capital social	19 734			19 734	Capital social
Primes d'émission, de fusion	27 285			27 285	Primes
Ecarts de conversion					_
Réserves	187 261		(187 261)		_
			208 262	208 262	Réserves consolidées
Résultat de l'exercice, part du groupe	21 001		(21 001)		_
Total capitaux propres - part du groupe	255 281			255 281	Total capitaux propres - part du groupe
Intérêts minoritaires					Intérêts minoritaires
				255 281	Total capitaux propres
					PASSIFS NON COURANTS
Provisions pour risques et charges	34 252		(8 415)	25 837	Provisions non courantes
		60 678		60 678	Dettes financières
					Autres passifs non courants
Impôts différés passif	25 772			25 772	Impôts différés passif
S/Total	60 024	60 678	(8 415)	112 287	
		60 678	(8 415)	367 568	Total des passifs non courants
					PASSIFS COURANTS
			8 415	8 415	Provisions courantes
Emprunts et dettes financières diverses	103 391	(103 391)			_
		42 713		42 713	Dettes financières
Avances et acomptes reçus	1 585		(1 585)		_
Dettes fournisseurs et comptes rattaché	s 50 638		(50 638)		_
Dettes fiscales et sociales	40 875		(40 875)		_
Autres dettes	3 426		94 828	98 254	Fournisseurs et autres créditeurs
Impôt à payer	2 358			2 358	Impôt à payer
Dettes sur immobilisations et comptes r	attachés1 688		(1 688)		_
Total des dettes	203 961	(60 678)	8 457	151 740	Total des passifs courants
Comptes de régularisation	42		(42)		_
TOTAL PASSIF	519 308			519 308	TOTAL PASSIF

12.1.3 Réconciliation du résultat au 31 décembre 2004

Retraitements

Exercice clos le 31 décembre 2004 (retraité des normes IFRS selon la présentation conforme aux principes comptables français)

Seion la presentation conforme aux principes comptables français) Suppression de								
	Principes	l'amortissement	Stock-options et	Pensions				
(comptables	des écarts	plans d'épargne		Autres	IFRS après		
(en milliers d'€)	français	d'acquisition	groupe	et retraites IFRS 1/IAS 19	retraitements	retraitements		
Principe concerné Chiffre d'affaires hors taxes	540 971	IAS 36	IFRS 2	IFKS 1/1AS 19	IAS 17	540 971		
Variation stocks produits finis et en-cours	6 775					6 775		
Total production	547 746					547 746		
Autres produits	4 136					4 136		
Total produits d'exploitation	551 882					551 882		
Consommations	(136 047)					(136 047)		
Autres achats et charges externes	(108 962)				327	(108 635)		
Autres charges de gestion courantes								
Valeur ajoutée avant intérimaires	306 873				327	307 200		
Impôts et taxes	(10 379)					(10 379)		
Intérimaires	(10 254)					(10 254)		
Salaires et charges sociales	(188 921)		(508)	225		(189 204)		
Participations des salariés	(3 869)					(3 869)		
EBITDA	93 449		(508)	225	327	93 493		
Dotations aux amortissements	(27 865)				360	(27 505)		
Dotations aux provisions	(11 627)					(11 627)		
Reprises de provisions	9 228					9 228		
EBIT	63 185		(508)	225	687	63 589		
Résultat financier	(2 953)				(31)	(2 984)		
Résultat courant avant impôt	60 232		(508)	225	656	60 605		
Produits exceptionnels	8 254					8 254		
Charges exceptionnelles	(16 367)					(16 367)		
Résultat exceptionnel	(8 112)					(8 112)		
Impôt sur les bénéfices	(16 810)			(76)	(225)	(17 111)		
Résultat des sociétés intégrées	35 310		(508)	149	431	35 382		
Sociétés mises en équivalence								
Résultat avant amortissements								
des écarts d'acquisition	35 310		(508)	149	431	35 382		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(10 855)	6 898				(3 957)		
Résultat net	24 455	6 898	(508)	149	431	31 422		
Dont part du groupe incluant les sociétés			-					
mises en équivalence	24 434	6 898	(508)	149	439	31 401		
Dont intérêts minoritaires	21					21		

Reclassements

Exercice clos le 31 décembre 2004

Exercice clos le 31 décembre 2004							
(en milliers d'€) Format conforme aux principes comptables français	IFRS après retraitements	Reclassement de lignes du compte de résultat	Autres reclassements	IFRS	Format conforme aux IFRS		
Chiffre d'affaires hors taxes	540 971	•		540 971	Chiffre d'affaires hors taxes		
Variation stocks produits finis et en-cour	s 6 775			6 775	Variation stocks produits finis et en-cours		
Total production	547 746			547 746	Total production		
Autres produits	4 136		48	4 184	Autres produits		
Total produits d'exploitation	551 882		48	551 930	Total produits opérationnels		
Consommations	(136 047)			(136 047)	Consommations		
Autres achats et charges externes	(108 635)		(519)	(109 154)	Autres achats et charges externes		
Valeur ajoutée avant intérimaires	307 200		(471)	306 729	Valeur ajoutée		
Impôts et taxes	(10 379)		19	(10 360)	Impôts et taxes		
Intérimaires	(10 254)	10 254			-		
Salaires et charges sociales	(189 204)	(14 123)	(1 374)	(204 701)	Charges de personnel (y compris intérimaires)		
Partricipations des salariés	(3 869)	3 869			-		
EBITDA	93 493		(1 826)	91 668	Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		
Dotations aux amortissements	(27 505)		(9)	(27 514)	Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions	(11 627)	9 228	(3 404)	(5 803)	Dotations nettes aux provisions		
Reprises de provisions	9 228	(9 228)			_		
EBIT	63 589		(5 239)	58 351	Résultat Opérationnel courant (EBIT		
Résultat financier	(2 984)	2 984			_		
Résultat courant avant impôt	60 605	2 984	(5 239)	58 351	_		
Produits exceptionnels	8 254		(5 237)	3 017	Produits opérationnels non récurrents		
Charges exceptionnelles	(16 367)		6 413	(9 954)	Charges opérationnelles non récurrentes		
Résultat exceptionnel	(8 112)		1 175	(6 937)	-		
				51 414	Résultat opérationnel		
		(2 747)	8	(2 739)	Coût du financement		
		(244)		(244)	Autres produits et charges financiers		
Impôt sur les bénéfices	(17 111)		101	(17 010)	Impôts		
Résultat des sociétés intégrées	35 382	(2 991)		31 422	-		
Sociétés mises en équivalence					-		
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition	35 382	(7)		31 422	_		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(3 957)		3 957		_		
Résultat net	31 422	(7)		31 422	Résultat		
Dont part du groupe incluant les sociétés mises en équivalence	s 31 401			31 401	Résultat attribuable au groupe		
Dont intérêts minoritaires	21			21	Intérêts minoritaires		

12.1.4 Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004

Retraitements

31 décembre 2004 (retraité des normes IFRS selon la présentation conforme aux principes comptables français)

31 décembre 2004 (retraité des normes IFRS selon la présentation conforme aux principes comptables français)								
	Principes			Stock-options et	Pensions			
(en milliers d'€)	comptables français	de l'écart conversion	des écarts d'acquisition	plans d'épargne groupe	et retraites	Autres retraitements	IFRS après retraitements	
Principe concerné	mançais	IFRS 1	IAS 36	IFRS 2	IFRS 1/IAS 19	IAS 17	retrurtements	
ACTIF			1,13 30	11113 2	11113 1711 13 13	1/13 17		
Ecarts d'acquisition	136 330						136 330	
Immobilisations incorporelles	18 566						18 566	
Immobilisations corporelles	401 091					6 565	407 656	
Immobilisations financières	4 008						4 008	
Amortissements et dépréciations	(303 266)		6 735			1 086	(295 445)	
Total de l'actif immobilisé net	256 729		6 735			7 651	271 115	
Stocks nets	115 012						115 012	
Avances et acomptes versés	61						61	
Clients et comptes rattachés	87 595						87 595	
Autres créances	11 438						11 438	
Dépréciations des créances	(2 939)						(2 939)	
Impôt - Créance sur l'état								
Impôts différés actif	10 943				2 299		13 242	
Valeurs mobilières de placement	80 278						80 278	
Disponibilités	8 535						8 535	
Dépréciations des VMP								
Total de l'actif circulant	310 923				2 299		313 222	
Comptes de régularisation	3 565		6.725		2 200	7.054	3 565	
TOTAL ACTIF	571 217		6 735		2 299	7 651	587 902	
PASSIF Capitaux Propres (part du groupe)								
Capital social	19 794						19 794	
Primes d'émission, de fusion	27 902			151			28 053	
Ecarts de conversion	(10 672)	6 511	163	131			(3 998)	
Réserves	208 924	(6 674)	(163)	358	(4 012)	2 553	200 986	
Résultat de l'exercice, part du groupe	24 434	(0 07 1)	6 898	(509)	149	428	31 401	
Total capitaux propres - part du groupe	270 382	(163)	6 898	(303)	(3 863)	2 981	276 235	
iour capitaux propres part au groupe		(100)			(5 555)			
Intérêts minoritaires	395						395	
Provisions pour risques et charges	32 933				6 162		39 095	
Impôts différés passif	24 490					1 628	26 118	
S/Total	57 818				6 162	1 628	65 608	
Emprunts et dettes financières diverses	123 155					3 042	126 197	
Avances et acomptes reçus	752						752	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 875						61 875	
Dettes fiscales et sociales	42 001						42 001	
Autres dettes	6 639						6 639	
Impôt à payer	5 066						5 066	
Dettes sur immobilisations et comptes rattach							3 029	
Total des dettes	242 517					3 042	245 559	
Comptes de régularisation	500						500	
TOTAL PASSIF	571 217	(163)	6 898		2 299	7 651	587 902	

Reclassements

31 décembre 2004

		31 décembre 20	04		
(en milliers d'€) Format conforme aux principes comptables français	IFRS après retraitements	Répartition courant/ non courant	Autres reclassements	IFRS	Format conforme aux IFRS
Principe concerné		IAS 1			
ACTIF					ACTIF
					ACTIFS NON COURANTS
Ecarts d'acquisition	136 330		(136 330)		-
Immobilisations incorporelles	18 566		87 819	106 385	Actifs incorporels
Immobilisations corporelles	407 656	148	(246 930)	160 874	Actifs corporels
Immobilisations financières	4 008		(4)	4 004	Actifs financiers
Amortissements et dépréciations	(295 445)		295 445		_
Total de l'actif immobilisé net	271 115	148		271 263	
		13 242		13 242	Impôts différés actif
		570		570	Autres actifs non courants
		13 960		285 075	Total des actifs non courants
					ACTIFS COURANTS
Stocks nets	115 012			115 012	Stocks
Avances et acomptes versés	61		(61)		-
Clients et comptes rattachés	87 595		(87 595)		-
Autres créances	11 438	2 847	84 717	99 002	Clients at autres créditeurs
Dépréciations des créances	(2 939)		2 939		-
Impôt - Créance sur l'état					Impôt - Créance sur l'état
Impôts différés actif	13 242	(13 242)			-
Valeurs mobilières de placement	80 278			80 278	Actifs financiers
Disponibilités	8 535			8 535	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Dépréciations des VMP					_
Total de l'actif circulant	313 222	(10 395)		302 827	Total des actifs courants
Comptes de régularisation	3 565	(3 565)			-
TOTAL ACTIF	587 902			587 902	TOTAL ACTIF

Reclassements (suite)

31 décembre 2004

		31 décembre 20	04		
(en milliers d'€) Format conforme aux principes comptables français	IFRS après retraitements	Répartition courant/ non courant	Autres reclassements	IFRS	Format conforme aux IFRS
PASSIF					CAPITAUX PROPRES ET PASSIF
					CAPITAUX PROPRES
Capitaux Propres (part du groupe)					
Capital social	19 794			19 794	Capital social
Primes d'émission, de fusion	28 053			28 053	Primes
Ecarts de conversion	(3 998)		3 998		_
Réserves	200 986		(200 986)		_
			200 626	200 626	Réserves consolidées
			(4 147)	(4 147)	Réserves de conversion
			509	509	Résultat enregistré directement en capitaux propres
Résultat de l'exercice, part du groupe	31 401			31 401	Résultat de l'exercice
Total capitaux propres - part du groupe	276 235			276 235	Total capitaux propres part du groupe
Intérêts minoritaires	395			395	Intérêts minoritaires
S/Total				276 630	Total capitaux propres
					PASSIFS NON COURANTS
Provisions pour risques et charges	39 095		(11 521)	27 574	Provisions non courantes
		91 117		91 117	Dettes financières
					Autres passifs non courants
Impôts différés passif	26 118			26 118	Impôts différés passif
	65 608	91 117	(11 521)	144 809	
		91 117	(11 521)	421 439	Total des passifs non courants
					PASSIFS COURANTS
Emprunts et dettes financières diverses	126 197	(126 197)			_
		35 080		35 080	Dettes financières
			11 521	11 521	Provisions courantes
Avances et acomptes reçus	752		(752)		_
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 875		(61 875)		_
Dettes fiscales et sociales	42 001		(42 001)		-
Autres dettes	6 639		108 157	114 796	Fournisseurs et autres créditeurs
Impôt à payer	5 066			5 066	Impôt à payer
Dettes sur immobilisations et comptes ra	attachés 3 029		(3 029)		-
Total des dettes	245 559	(91 117)	12 021	166 463	Total des passifs courants
Comptes de régularisation	500		(500)		_
TOTAL PASSIF	587 902			587 902	TOTAL PASSIF

12.1.5 Synthèse des retraitements

(en milliers d'€)	Capitaux propres au 1° janvier 2004	Résultat net de l'exercice part du groupe	Dividendes versés	Augmentation de capital	Ecarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres au 31 décembre 2004
Capitaux propres, part du groupe selon les principes comptables français	256 740	24 434	(7 647)	828	(3 984)	11	270 382
Suppression de l'amortissement des écart d'acquisition (IAS 36)		6 898			(163)		6 735
Pensions et retraites (IAS 19)	(4 012)	149					(3 863)
Stock-options et plan d'épargne groupe (IFRS2)		(509)				509	
Autres retraitements	2 553	428					2 981
Total des retraitements nets d'impé et des intérêts minoritaires	ots (1 459)	6 966			(163)	509	5 853
Capitaux propres, part du groupe IFRS	255 281	31 401	(7 647)	828	(4 147)	520	276 235

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 1" janvier 2004	Quote-part des minoritaires dans le résultat des filiales consolidées	Dividendes versés par les sociétés consolidées	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres au 31 décembre 2004
Intérêts minoritaires selon les principes comptables français		21		359	15		395
Suppression de l'amortissement des écart d'acquisition (IAS 36)							
Pensions et retraites (IAS 19)							
Stock-options et plan d'épargne groupe (IFRS2)							
Autres retraitements							
Total des retraitements nets d'impôts							
Intérêts minoritaires IFRS		21		359	15		395
Capitaux propres IFRS	255 281	31 422	(7 647)	1 187	(4 132)	520	276 630

12.2 Principaux retraitements

12.2.1 Ecart de conversion (IFRS 1)

La norme IFRS 1 (première adoption des IFRS) permet de ne pas reconstituer de manière rétrospective les écarts de conversion existants au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession future d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie de consolidation (Euro), le résultat de cession ne tiendra pas compte des écarts de conversion générés avant le 1^{er} janvier 2004.

L'adoption de ce retraitement optionnel a pour incidence un reclassement à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004, d'un montant de - 6 674 K€ du poste écarts de conversion au poste réserves consolidées, sans impact sur le montant total des capitaux propres.

12.2.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés (IFRS 1 et IAS 19)

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés, telles que décrites dans les notes 2.18 de l'annexe aux comptes consolidés en normes françaises au 31 décembre 2004 sont conformes à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », à l'exception de l'excédent de l'écart actuariel cumulé dans la limite du corridor qui est étalé sur leur durée d'activité moyenne résiduelle attendue. La note 8 de la présente annexe indique les modalités de détermination des engagements.

Incidence sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004

En application de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de constater au 1^{er} janvier 2004 les écarts actuariels non encore

enregistrés au bilan en contrepartie des capitaux propres consolidés. Cette option a conduit à la comptabilisation des pertes actuarielles en contrepartie des capitaux propres pour un montant de − 4 o12 K€, net des impôts différés (− 6 387 K€ avant impact des impôts différés).

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

Le retraitement des pertes actuarielles et du coût des services passés dans le bilan de transition au 1^{er} janvier 2004, se traduit par une économie du coût des indemnités de départ à la retraite enregistré dans l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA). Dans le compte de résultat, cette économie nette d'impôts différés s'est élevée à +149 K€ (+225 K€ avant impact des impôts différés).

12.2.3 Rémunérations en actions (IFRS 2)

L'application d'IFRS 2 (paiements en actions) oblige à la comptabilisation des plans de stock-options (options d'achats d'actions attribuées par le Groupe à certains dirigeants et salariés de ses filiales) et des plans d'épargne groupe (augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe). Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont retraités. Sont donc concernés :

- Le plan de stock-options attribué le 25 juin 2003.
- Le plan d'épargne groupe offert à la souscription en avril 2004.

En application de la norme IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stock-options (valeur de l'option à la date d'attribution) et de la souscription au plan d'épargne groupe (décote de 20 % de la valeur de référence) constitue un complément de rémunération. Ce complément de rémunération est comptabilisé en charge de personnel, étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti.

Plus précisément, la charge évaluée à la date d'attribution des stock-options sur la base du modèle binomial sera étalée sur la durée d'acquisition des droits, soit sur une période de quatre ans, par quart, et ce, conformément au règlement du plan du Groupe. D'autre part, la charge du plan d'épargne groupe qui est égale à la décote accordée aux bénéficiaires (soit la différence entre le prix de souscription et le cours de l'action à la date d'attribution) sera comptabilisée à la souscription du plan.

Incidence sur le bilan au 1er janvier 2004

Concernant le retraitement des stock-options, l'application de cette norme est sans incidence sur le montant total des capitaux propres dans la mesure où la charge complémentaire de rémunération différée est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées.

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

Le montant comptabilisé en charges de personnel au titre des rémunérations payées en actions s'élève à 508 K€. Les stockoptions dont les droits ont été acquis en 2003 représentent 301 K€, le plan d'épargne groupe un montant de 207 K€.

12.2.4 Immobilisation corporelles (IAS 16)

Le Groupe a procédé à une revue de l'ensemble des immobilisations significatives inscrites à l'actif de la société mère et des sociétés du groupe. Cette analyse a consisté à analyser d'une part les coûts d'acquisition des biens susvisés et d'autre part les modes et durées d'amortissement utilisés, ces derniers devant refléter le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont consommés par l'entreprise.

Lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes de celle de l'actif dans son ensemble ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent, le coût total de cet actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, qui sont amortis séparément sur leur durée d'utilité propre.

Les durées d'amortissement des immobilisations ont été revues lorsque la durée d'utilité desdits biens était sensiblement différente de la durée utilisée dans les comptes établis en normes françaises. Pour les immobilisations amorties selon le mode dégressif, les plans d'amortissement ont été revus selon le mode linéaire, d'application obligatoire selon la norme IAS 16.

Les principaux retraitements opérés concernent certaines constructions dont la durée d'amortissement a été portée de 20 ans à 33 ans pour les sociétés françaises uniquement.

Incidence sur le bilan au 1er janvier 2004

La revue des plans d'amortissement a conduit à une augmentation des immobilisations corporelles nettes de 3 705 K€. L'incidence sur les capitaux propres et les impôts différés passif s'élève respectivement à + 2 391 K€ et + 1 314 K€.

Incidence sur le compte de résultat de l'exercice 2004

L'impact sur le résultat, net d'impôt différé, des retraitements opérés sur les plans d'amortissement s'élève à + 333 K€ pour l'exercice 2004.

12.2.5 Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Conformément aux principes comptables français, le Groupe amortissait les écarts d'acquisition linéairement et pouvait être conduit à constater des amortissements exceptionnels en présence d'indices de pertes de valeur durables. La norme IAS 36 supprime l'amortissement des écarts d'acquisition et rend les tests de dépréciation systématiques.

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

La suppression des amortissements des écarts d'acquisition a un impact favorable de 6 898 K€ sur le résultat net de 2004. En application des dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont été réalisés selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie identifiées au sein du Groupe et n'ont pas conduit à constater de perte de valeur autre que celle relative à l'écart d'acquisition de LISI AUTOMOTIVE Gradel, déjà enregistrée dans les comptes publiés antérieurement selon les principes français pour un montant de 3 957 K€.

12.2.6 Locations (IAS 17)

En application de la norme IAS 17 « Contrats de location », une analyse de l'ensemble des contrats des trois divisions du Groupe a été réalisée afin de pouvoir les qualifier en contrat de location financement ou en location simple. Cette qualification a été appréciée globalement pour les parcs de véhicules automobiles et le matériel de manutention, ainsi que certaines autres catégories de matériels industriels.

Incidence sur le bilan au 1er janvier 2004

Le retraitement des contrats de location conduit à la comptabilisation d'immobilisations nettes pour un montant de $+3410 \text{ K} \oplus$ et d'un emprunt pour un montant de $+3162 \text{ K} \oplus$. L'impact associé sur les capitaux propres d'ouverture s'élève à $+162 \text{ K} \oplus$.

Incidence sur le compte de résultat au 31 décembre 2004

Le retraitement des contrats de location sur l'exercice 2004 a une incidence sur le résultat net de $+95 \text{ K} \in$.

12.3 Principaux reclassements

12.3.1 Reclassements bilantiels (IAS 1)

La distinction obligatoire selon la norme IAS 1 (Présentation des états financiers) entre les éléments courants et non courants dans le bilan présenté aux normes IFRS ne créée pas de divergences majeures, en terme de présentation du bilan par rapport à la pratique retenue jusqu'à présent par le Groupe au

regard des normes françaises. Sont classés dans le compartiment « courant » les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de 12 mois à la date de clôture ; les autres étant affectés en « non courant ». Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique dans les éléments non courants.

L'application de la norme IAS 1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la distinction entre la part du groupe et les intérêts minoritaires étant maintenue dans la présentation au sein des capitaux propres.

12.3.2 Actifs et passifs financiers

Les titres de participation ainsi que les prêts et autres actifs à long terme ont été reclassés sous la rubrique « Actifs financiers non courants » nouvellement créée.

12.3.3 Nature récurrente et non récurrente des produits et charges opérationnels

Dans les comptes consolidés du Groupe établis selon les principes français, le résultat d'exploitation excluait un certain nombre d'éléments tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations et déménagements de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus et moins values de cession d'actifs non courants corporels ou incorporels.

Un certain nombre de reclassements ont été effectués sur la présentation du compte de résultat au 31 décembre 2004 pour un montant de − 5 132 K€ afin d'intégrer ces éléments au résultat opérationnel.

Néanmoins certains de ces éléments de nature inhabituelle et jugés particulièrement significatifs à l'échelle du Groupe ont été présentés de manière distincte et isolé sous les rubriques « produits opérationnels non récurrents » et « charges opérationnelles non récurrentes », dont les principales composantes au 31 décembre 2004 sont : la perte de valeur sur l'écart d'acquisition LISI AUTOMOTIVE Gradel pour − 3 957 K€, des plans de restructuration LISI COSMETICS pour un montant de − 3 286 K€ et des remboursements d'assurance pour le différentiel.

12.4 Impact de la mise en œuvre des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005

(en milliers d'€)	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2004	276 235	395	276 630
Ajustements nets d'impôts différés			
Incidence du retraitement des actions propres détenues par la société (IAS 32)	(6 672)		(6 672)
Incidence de la prise en compte des instruments dérivés, nette d'impôts (IAS 39)	2 083		2 083
Incidence de la prise en compte du coût amorti sur emprunts (IAS 39)	1 748		1 748
Incidence de l'application des normes IAS 32 et 39 au 1er janvier 2005	(2 841)		(2 841)
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005 après effet des normes IAS 32 et IAS 39	273 394	395	273 789

12.4.1 Actions propres

Les titres d'autocontrôle ou actions propres doivent, en IFRS, être portés en diminution des capitaux propres, quel que soit le traitement retenu dans les comptes consolidés établis avant l'application de la norme IAS 32, soit un classement en valeurs mobilières de placement dans le cas du Groupe. Au 1^{er} janvier 2005, l'incidence de ce reclassement sur les capitaux propres s'élève à − 6 672 K€. Au 31 décembre 2005 l'incidence est de −6 665 K€ sur les capitaux propres.

12.4.2 Instruments dérivés

Ce montant net comprend l'enregistrement des gains et pertes non réalisés sur les instruments dérivés de taux et de change qui n'ont pas pu être reconnus comme des instruments de couverture et qui n'étaient pas réévalués à la juste valeur en 2004. Au 1^{er} janvier 2005, ces instruments ont été enregistrés en dettes financières courantes.

12.4.3 Evaluation des autres actifs et passifs financiers

Les prêts figurent à l'actif du bilan au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat. Les emprunts et dettes financières qui figurent au passif du bilan sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le principal retraitement opéré au 1 $^{\rm er}$ janvier 2005 concerne l'OBSAR émise par le Groupe en 2004. Cet instrument financier

composé a été retraité pour distinguer la composante dette d'une part et la composante capitaux propres d'autre part :

- La première composante (Obligation) s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle, à la charge de l'émetteur de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers. Elle est évaluée selon la méthode du coût amorti préconisée par la norme IAS 39.
- La seconde composante (BSAR) s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société. La valeur inscrite dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée durant toute la vie du BSAR. En cas d'exercice de ce dernier, les liquidités reçues dans le cadre de l'augmentation de capital seront comptabilisées par contrepartie des capitaux propres.

Lors de la première comptabilisation de l'OBSAR en application des normes IAS 32 et 39, un impôt différé passif (contrepartie capitaux propres) a été constaté. Il sera progressivement diminué par l'impôt différé actif constaté chaque année (contrepartie résultat) et résultant du complément de charge d'intérêt comptabilisé.

L'impact net sur les capitaux propres au 1er janvier 2005 s'élève à +1 748 K€.

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION

Sur les comptes sociaux de LISI S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour

soumettre à votre approbation le bilan et les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 de la société LISI S.A.

Nos comptes sociaux résumés se présentent ainsi :

En M€	2005	2004	2003
Produits d'exploitation	6,27	6,47	5,04
Résultat d'exploitation	2,38	1,33	1,32
Résultat financier (hors dividendes filiales)	(0,43)	(5,99)	(1,47)
Résultat courant (avant dividendes)	1,96	(4,67)	(0,15)
Dividendes reçus des filiales	12,95	11,50	10,02
Résultat exceptionnel	0,44	(0,72)	(0,86)
Impôt sur les sociétés	0,34	1,37	0,98
Résultat net	15,69	7,49	10,00
Capitaux propres contributifs	114,32	107,65	102,23
Endettement financier net (1)	(26,30)	0,88	(30,74)

(1) Hors flux intra-groupe.

Nous vous rappelons que le rôle essentiel de notre Société consiste à animer, contrôler et prêter assistance à ses filiales.

En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance, plans d'actions.
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- · contrôle financier et audit interne,
- · consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière et allocation de ressources,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, ressources humaines et investissements.

Les règles et méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des comptes de la société LISI intègrent sur l'exercice 2005 l'incidence du règlement comptable CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des règlements comptables CRC 2002-10 et 2003-07 sur la définition des amortissements et dépréciations.

Les produits d'exploitation sont essentiellement composés des prestations facturées aux filiales de la société LISI au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Le chiffre d'affaires de LISI pour un montant de 5,6 M€ contre 5,1 M€ en 2004 est en progression de 10 %. Ils intègrent également des transferts de charges pour 0,6 M€.

- Les charges d'exploitation sont en retrait de 24,5 % par rapport à N-1 suite à une diminution sensible des autres charges externes. Le résultat d'exploitation est donc en progression de 1,3 M€ à 2,4 M€ par rapport à 2004.
- Le résultat financier avant dividendes des filiales s'élève à - o,4 M€ est en diminution par rapport à N-1 en raison d'un rendement favorable des produits de placements et des instruments de couverture de taux.
- Les valeurs mobilières de placement dégagent une plusvalue latente après impôts de 2,4 M€ contre 2,1 M€ en 2004 sur la base de leur valeur liquidative au 31 décembre 2005.
- **Les dividendes** encaissés de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE s'élèvent à 12,9 M€ et sont en augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente.
- Le résultat exceptionnel de + 0,4 M€ se compare à 0,7 M€ au 31 décembre 2004 et est impacté par le jeu des dotations/reprises aux provisions pour risques et charges.
- L'impôt sur les sociétés bénéficie de + 1,3 M€ d'économies générées par l'intégration fiscale.
- Le résultat net de la société LISI S.A. s'élève à 15,7 M€ pour l'exercice 2005 contre 7,5 M€ en 2004.
- Les capitaux propres sont portés à 109 M€ contre 102 M€ en 2004, après distribution de dividendes pour un montant de 8,7 M€ au titre de 2004 versés en 2005.
- La dette externe est en recul de près de 13 M€ sur l'exercice 2005 suite aux remboursements des échéances d'emprunts liés aux acquisitions de filiales.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 15 684 834 € :

(en €)	
– à la réserve légale	-
– le solde, soit la somme de	15 684 834
– augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	27 151 340
– soit un bénéfice distribuable de	42 836 174
Que nous vous proposons de répartir ainsi :	
– aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,08 € par action, soit	10 688 581
– à la réserve légale	_
– aux autres réserves à titre de complément de transfert de la réserve des plus-values à long terme	917 249
– au report à nouveau, le solde, soit	31 230 344

Le dividende revenant à chaque action est de 1,08 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 50 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 1,08 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes, en euros par action :

	Valeur nominale de l'action	Dividende	Avoir fiscal
Exercice clos le 31/12/02	2,00	0,62	0,31
Exercice clos le 31/12/03	2,00	0,80	0,40
Exercice clos le 31/12/04	2,00	0,90	_

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Perspectives 2006

La poursuite de la baisse de l'endettement financier conjuguée à la forte capacité de certaines de nos filiales à distribuer des dividendes devrait permettre au résultat courant de se maintenir par rapport au niveau de 2005.

AUTRES INFORMATIONS

Les dépenses fiscalement réintégrables sont les amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 17 046 €.

- La société LISI est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale depuis l'exercice 2000. A ce titre, elle a bénéficié d'un gain d'impôt sur l'exercice 2005 de 1,3 M€. Conformément aux dispositions de la convention d'intégration fiscale, ce gain est conservé par la société tête de groupe.
- Les méthodes retenues pour l'élaboration des comptes sociaux et consolidés reposent sur les mêmes principes comptables. Seuls certains retraitements propres à la consolidation génèrent des différences de traitements.
- La société LISI a souscrit en août 2005 à une augmentation de capital de sa filiale LISI AUTOMOTIVE de 10 M€ par création de 16 882 nouvelles actions. Le pourcentage de détention, reste au 31 décembre 2005 à 100 %.
- La société LISI a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de service indépendant dans le cadre de l'animation de marché, à des achats de 62 868 titres LISI pour 3,3 M€ et à des ventes de titres LISI pour 63 202 titres pour un montant de 3,3 M€.

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2001	2002	2003	2004	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	19 733 676	19 733 676	19 733 676	19 793 668	19 793 668
Nombre d'actions émises	9 866 838	9 866 838	9 866 838	9 896 834	9 896 834
Nombre d'obligations convertibles en actions				1 066 685	1 066 685
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 462 214	4 842 314	4 826 638	5 133 638	5 648 417
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	15 032 618	6 793 622	9 015 772	11 995 522	16 116 234
Impôt sur les sociétés	(435 041)	(2 273 016)	(978 873)	(1 366 336)	(336 648)
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	15 097 335	8 702 436	9 998 523	7 485 903	15 684 834
Résultat distribué (a)	5 902 579	5 946 310	7 647 159	8 678 813	10 688 581
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et prov	visions 1,57	0,92	1,01	1,35	1,66
Résultat après impôt, amortissements et provisions	1,53	0,88	1,01	0,76	1,58
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,62	0,62	0,80	0,90	1,08
Personnel					
Effectif moyen des salariés	8	9	9	9	9
Montant de la masse salariale	760 186	909 412	1 060 762	1 328 850	1 210 667
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					
(sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	293 393	348 263	403 226	496 856	526 634

⁽a) Déduction faite du dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'€uros)	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires hors taxes	5 648	5 134	4 827
Produits d'exploitation	6 266	6 468	5 044
Charges externes	(1 206)	(2 963)	(2 023)
Impôts et taxes	(127)	(121)	(114)
Frais de personnel	(1 737)	(1 826)	(1 464)
Autres charges	(58)	(70)	(53)
Amortissements, provisions	(755)	(161)	(67)
Résultat d'exploitation	2 382	1 327	1 322
Produits financiers			
– des participations	13 458	11 839	10 681
 des autres valeurs mobilières et des créances 	567	127	300
– sur cession des valeurs mobilières de placement	1 449	1 546	362
– reprises provisions			1 187
Charges financières			
– intérêts et charges assimilées	(2 742)	(3 002)	(3 527)
– sur cessions de valeurs mobilières de placement	(137)		
 dotations aux provisions 	(70)	(5 000)	(450)
Résultat financier	12 526	5 510	8 553
Résultat courant avant impôt	14 910	6 837	9 875
Produits exceptionnels			
– sur opérations en capital			3
– sur opérations de gestion	46	4	13
– reprises provisions	1 143	285	100
Charges exceptionnelles			
– sur opérations en capital			
– sur opérations de gestion		(6)	(206)
 dotations aux provisions 	(750)	(1 000)	(766)
Résultat exceptionnel	439	(717)	(855)
Impôt sur les bénéfices	337	1 366	979
RESULTAT NET	15 685	7 486	9 999

BILAN

ACTIF (en milliers d'€uros)	2005	2004	2003
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	68	68	74
Immobilisations corporelles	1 466	1 395	1 434
Immobilisations financières	160 253	145 823	154 569
Amortissements et dépréciations	(5 896)	(5 923)	(915)
Total de l'actif immobilisé net	155 891	141 364	155 162
Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	648	201	108
Autres créances	1 598	6 009	3 514
Comptes courants filiales	12 564	57	336
Dépréciation des créances			
Créance d'impôt	1 002		
Valeurs mobilières de placement	37 602	76 790	12 857
Disponibilités	125	1 224	433
Dépréciations des VMP	(70)		
Total de l'actif circulant	53 468	84 280	17 249
Comptes de régularisation	611	848	333
Total de l'actif	209 971	226 493	172 744

PASSIF	2005	2004	2003
Capitaux propres			
Capital	19 794	19 794	19 734
Primes de fusion	27 902	27 902	27 134
Réserves	45 651	46 844	44 915
Résultat de l'exercice	15 685	7 486	9 999
Provisions réglementées	72		
Total des capitaux propres	109 103	102 026	101 782
Provisions pour risques et charges	1 726	1 572	858
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses (*)	93 048	113 599	64 848
Impôts à payer		5 066	2 358
Fournisseurs	2 012	2 693	1 879
Autres dettes	4 082	1 538	1 019
Total des dettes	99 142	122 896	70 104
Total du passif	209 971	226 493	172 744
(*) Dont Concours bancaires courants et comptes courants filiales	(29 504)	(36 644)	(22 719)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'€uros)	2005	2004	2003
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	16 001	13 360	10 728
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(150)	1 937	2 190
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (a)	15 851	15 297	12 918
Opérations d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(86)	(14)	(19)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	46	3	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(10 000)		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières			3
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements provenant des prêts aux filiales	5 739	8 801	9 352
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissement (b)	(4 301)	8 790	9 336
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		828	
Impact traitement taxe sur plus value à long terme		(423)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(8 679)	(7 647)	(5 946)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	24	49 319	
Remboursements d'emprunts	(13 436)	(15 309)	(15 340)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (c)	(22 091)	26 768	(21 286)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (d)	(10 169)		
Variation de trésorerie (a+b+c+d)*	(20 710)	50 855	968
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (e)	41 426	(9 430)	(10 398)
Trésorerie au 31 décembre (a+b+c+d+e)	20 716	41 426	(9 430)
Valeurs mobilières de placement	37 532	76 790	12 857
Disponibilités, comptes courants des filiales	12 689	1 280	433
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(29 504)	(36 644)	(22 719)
Trésorerie à la clôture**	20 716	41 426	(9 430)

^(*) La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissement et financement. (**) La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'€uros)	
Au 01.01.2004	101 782
Résultat de l'exercice	7 486
Augmentation de capital	828
Impact taxe sur RSPVLT	(423)
Dividendes versés	(7 647)
Au 31.12.2004	102 026
Résultat de l'exercice	15 685
Dividendes versés	(8 679)
Amortissements dérogatoires	71
Au 31.12.2005	109 103

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'€ sauf mention particulière)

La société LISI S.A. est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 19 793 668 € représentant 9 896 834 actions de 2 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 536 820 269. Sa Direction Générale est à BELFORT et son siège social est situé à PARIS, Tour Gamma "A", 193 rue de Bercy.

Son total de bilan avant répartition s'élève à 209 971 271 € et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 15 684 834 €.

L'exercice a une durée de 12 (douze) mois, recouvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

Note 1 : règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables en vigueur en France, dans le respect du principe de prudence et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence de méthodes,
- indépendance des exercices.

Les règles et méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des comptes de la société LISI S.A. intègrent sur 2005 l'incidence du règlement comptable CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ainsi que les règlements comptables CRC 2002-10 et 2005-07 sur la définition des amortissements et des dépréciations.

A) Immobilisations corporelles

La valeur des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Les durées d'amortissement retenues à compter du 1er janvier 2005 sont les durées d'amortissements suivantes :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériel de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériel de bureau	5 ans linéaire	5 ans linéaire
Mobilier de bureau	10 ans linéaire	10 ans linéaire

Pour continuer à bénéficier des règles fiscales et plus particulièrement de l'utilisation du mode dégressif, la société LISI S.A. a souhaité retraiter les écarts entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal en amortissements dérogatoires. L'impact à l'ouverture de ce changement de méthodes a consisté en un transfert de 40,8 K€ du poste amortissements économiques au poste amortissements dérogatoires sans impact sur le résultat et dont l'impact sur les capitaux propres est de 40,8 K€. Il en est de même pour la dotation de l'exercice 2005 qui prend en compte des amortissements économiques à hauteur de 27,7 K€ et des amortissements fiscaux à hauteur de 58,7 K€.

L'amortissement par composants n'a pas été appliqué par la société LISI S.A.; les immobilisations ayant, soit un caractère non décomposable, soit ne présentant pas un caractère de signification nécessitant ce retraitement.

B) Immobilisations financières et placements

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur d'inventaire des titres devient inférieure à ce prix.

La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement de résultat.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

C) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

D) Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1^{er} janvier 2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut-être estimé de manière suffisamment fiable.

Note 2 : faits majeurs

■ Approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005 du programme de rachat d'actions propres jusqu'à 10 % du capital de LISI S.A.

- Souscription à 100 % à l'augmentation de capital de sa filiale LISI AUTOMOTIVE à hauteur de 10 M€.
- ■Octroi d'un prêt de 10 M€ à sa filiale LISI AUTOMOTIVE remboursable sur 7 ans.

Ces deux opérations financières ont permis à la filiale LISI AUTOMOTIVE de structurer l'acquisition du groupe allemand KNIPPING en juillet 2005.

Nous informons les lecteurs de ce présent document que les comptes annuels complets comprenant l'annexe intégrale aux comptes sociaux sont disponibles au siège social de la société LISI S.A

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (DONNÉES CONSOLIDÉES EN €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette	consentis		cautions et	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société-mère au cours du dernier exercice
Filiales :												
LISI												
AUTOMOTIVE	31 690 000	177 831 097	99,99 %	93 636 481		93 636 481	22 644 260			339 301 478	8 380 961	4 950 281
LISI												
AEROSPACE	2 475 200	148 604 937	99,99 %	30 863 816		30 863 816		20 825 920		243 661 405	25 689 510	8 002 140
LISI												
COSMETICS	7 724 940	15 431 334	99,99 %	25 541 048 (5	000 000)	20 541 048		8 200 000		37 815 903	200 024	

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

1. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. - Tour Gamma « A », 193 rue de Bercy, 75012 PARIS.

1.2 Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

1.3 Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

1.4 Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux...
- toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.5 Registre du commerce et des sociétés

R.C.S.: PARIS 536 820 269

■ Code NAF : 741 J

1.6 Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la Direction Générale à l'adresse suivante : Société LISI S.A., Espace Vauban, 7 boulevard Richelieu, B. P. 431, 90008 BELFORT Cedex .

1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

1.8 Clauses statutaires particulières

Article 17 - Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.
- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 - Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné:
- Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée;
- 2.Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué:
- A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire;
- 2. Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil

 Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

2.1 Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2005 à 19 793 668 €, divisé en 9 896 834 actions de 2 € de nominal de même catégorie.

2.2 Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
	Ca	pital au 31/12/2005 : 19	793 668 € divis	é en 9 896 834 a	ctions de 2	€ de nomi	nal	
10/02/04	01/03/04	Augmentation de capital réservée aux salariés	59 992 €	768 198 €	29 996	2€	9 896 834	19 793 668 €
10/05/01	05/07/01	Conversion de capital social en € par prélèvement sur le compte "prime de fusion"	4 691 778,44 €	-	-	2€	9 866 838	19 733 676 €
28/02/01	05/07/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	626 330 FRF	8 999 781,19 FRF	62 633	10 FRF	9 866 838	98 668 380 FRF
18/05/95	03/03/00	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription	915 000 FRF	5 772 003 FRF	91 500	10 FRF	9 804 205	98 042 050 FRF

2.3 Capital autorisé mais non émis

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2003 a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au FCPE « LISI en action ». L'Assemblée a autorisé la société à émettre des actions en numéraire dans la limite de 5 000 000 € (nominal + prime) avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant du capital non souscrit par les salariés dans les délais prévus par le Conseil du 1° mars 2004, soit 4 231 802,44 € fera l'objet d'un nouvelle souscription réservées aux salariés dans les limites fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004.

2.4 Titres donnant accès au capital

2.4.1 Plans d'options

Depuis le 18 mai 1995, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription ou d'achats d'actions. La dernière autorisation valable pour cinq ans et portant sur 500 000 actions, a été donnée le 28 février 2001.

2.4.2 Options sur actions

Plans en cours au 31 décembre 2005 :

Date Assemblée Générale Conseil d'Administration	Catégorie A N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de salariés	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2005	Options levées en 2005	Options annulées	Options restantes au 31/12/2005
Autorisation du 20.05.1	1999											
15.12.1999	А	125 000	13 000	43 500	10 500	9	16.12.2004	22,70€	13 120	48 710	40 000	23 170
	Plan n° 1						14.12.2007					
Autorisation du 28.02.2	2001											
01.03.2001	А	34 700		5 500	6 500	6	02.03.2005	27,82 €	Néant	14 200	11 200	9 300
	Plan n° 2						28.02.2009					
Autorisation du 28.02.2	2001											
06.12.2001	А	39 500	10 000	34 500	10 000	9	07.12.2005	18,81 €	4 500	Néant	5 000	30 000
	Plan n° 3						05.12.2009					
Autorisation du 28.02.2	2001											
25.06.2003	А	163 000	10 000	47 500	12 500	70	26.06.2007	20,33 €	4 000	6 000	32 000	121 000
	Plan n° 4						24.06.2011					

A = achat.

Au cours de l'exercice 2005, il n'a pas été consenti d'options d'achats d'actions au personnel et mandataires sociaux du

Groupe LISI. Des levées d'achats d'actions ont été réalisées par certains cadres.

2.5 Titres de capital potentiel

Dans le cadre de l'émission de l'OBSAR, à chaque obligation émise a été attaché un bon de souscription d'action (BSAR) permettant de souscrire une action nouvelle au terme de la période de 5 ans. Le Conseil d'Administration du 3 mai 2004, suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, a constaté la souscription de l'émission de 1 066 685 BSAR.

3. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

3.1 Répartition du capital et des droits de vote au cours des deux derniers exercices

Libellés		2005			2004	
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	59,9	73,0	5 928 725	59,9	72,9	5 928 725
VMC	6,5	7,8	641 675	6,7	8,2	661 675
Autres mandataires sociaux	0,2	0,1	17 178	0,2	0,1	20 462
TOTAL MANDATAIRES	66,6	80,9	6 587 578	66,8	81,2	6 610 862
Dont dirigeants	0,02	0,02	1 990	0,05	0,03	4 594
FFP	5,1	3,3	500 000	5,1	3,1	500 000
FMR Corp et Fidelity	5,0	3,1	495 206	_	_	_
Auto-détenues	2,9	_	287 108	3,0	_	297 162
Salariés	0,9	0,6	93 150	0,9	0,5	84 799
Public	19,5	12,1	1 933 792	24,2	15,2	2 404 011
Total Général	100,0	100,0	9 896 834	100,0	100,0	9 896 834

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2005 : 59,9 % du capital et 73 % des droits de vote.
- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient au 31 décembre 2005 : 6,5 % du capital et 7,8 % des droits de vote.
- La société FFP, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient au 31 décembre 2005 : 5,1 % du capital et 3,3 % des droits de vote.
- La société FMR Corp et Fidelity international, agissant pour le compte de fonds communs gérés par ses filiales, a déclaré le 30 novembre 2005 avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2005, par suite d'acquisitions d'actions, le seuil de 5 % du capital de la société LISI S.A. Elle détient au 31 décembre 2005 : 5 % du capital et 3,1 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage de capital détenu par le personnel n'est pas significatif (inférieur à 1 % du capital).

3.2 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A., et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

3.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

3.4 Actionnariat de la Société LISI S.A.

Une analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») a été réalisée en février 2004. Sur le flottant qui représentait environ 25 % du nombre total des actions, elle a permis d'identifier 2 776 actionnaires. A cette date, la répartition était la suivante :

- investisseurs institutionnels français: 38 soit 10,2 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux: 31 soit 12,1 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux: 2 707 soit 2,7 % du capital.

3.5 Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

A la date du 31 décembre 2005, la société LISI S.A. détenait 287 108 de ses propres actions, soit 2,9 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée.

3.6 Programme de rachat d'actions

En cours au 31 décembre 2005 :

Le 10 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la société à racheter en bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 11 novembre 2005. Ce programme a fait l'objet d'un visa par l'AMF en date du 15 avril 2005 sous le n° 05-265.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- 1. animer sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements.
- 2. consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe,

- conserver et remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- 4. annuler des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal à 75 € hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra vendre tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix unitaire au moins égal à 35 € hors frais de cession.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 75 €, s'élèvera à 74 226 225 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2005 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessous référencé, 137 068 actions propres, soit 1,4 % du capital en vertu des autorisations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyens pondérés en €
Titres détenus au 01/01/2005	297 162	23,04
Titres acquis en 2005	137 068	36,84
Titres vendus en 2005	147 122	38,11
Titres détenus au 31/12/2005	287 108	23,82
dont titres affectés au programme de stock-options	183 470	
dont titres disponibles	103 638	

Le nombre d'actions propres auto-détenues au 21 mars 2006 par la société LISI S.A. est de 268 723 titres, soit 2,7 % du capital.

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Pinatton Corporate. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

3.7 Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois. Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 75 € par action et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 35 € par action

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES – DÉLAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende brut en €	Avoir fiscal en €	Dividende net en €
2001	0,93	0,31	0,62
2002	0,93	0,31	0,62
2003	1,20	0,40	0,80
2004	_	_	0,90
2005 (1)	-	_	1,08

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2006. La date de paiement des dividendes a été fixée au 12 mai 2006.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

5. RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

5.1 Activité de la société et relations avec ses filiales

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, taux et liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances et l'assistance dans le domaine des ressources humaines. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base de leur valeur ajoutée.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

(en milliers d'€)	Montant	concernant les entreprises
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF:		
Provisions sur titres de participation	(5 000)	_
Créances rattachées à des participations	10 169	_
Créances clients et comptes rattachés	623	_
Avances de trésorerie aux filiales	12 564	_
Compte courant Intégration fiscale	1 136	_
PASSIF:		
Concours de trésorerie des filiales	29 026	_
Compte courant intégration fiscale	3 305	_
Clients créditeurs	79	_
Fournisseurs	823	_
Autres dettes	_	
COMPTE DE RESULTAT :		
Dotation aux provisions sur titres de participation	_	_
Intérêts et charges assimilées	721	_
Chiffre d'affaires avec les filiales	5 595	_
Produits des prêts aux filiales	505	_
Produits de participation	12 953	_

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

A l'actif :

- les créances rattachées à des participations : la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 10 M€ à sa filiale LISI AUTOMOTIVE afin de lui permettre de financer partiellement l'acquisition en juillet 2005 du groupe allemand KNIPPING. Ce prêt a été conclu le 15 juillet 2005 pour une durée de 7 ans, amortissable, avec un différé de 2 ans,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les créances d'impôts des sociétés intégrées.

Au passif:

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du groupe dans le cadre de la convention de trésorerie groupe,
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.

Au compte de résultat :

les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,

■ les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2004. Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2005 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans ce tableau.

(en milliers d'€)	Salustro F membre de M		Exco Cap	Audit ontant	Auditeurs Etr M	angers ontant	Sécafi Al _l M	pha (1) ontant
		N-1	N	N-1	N	N-1		N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification,								
examen des comptes individuels et consolidé	s 99	70	112	104	538	257	-	_
Missions accessoires	_	_	_	_	_	_	_	_
TOTAL	99	70	112	104	538	257	_	_
Autres prestations	_	_	41	6	124	63	129	145

⁽¹⁾ Comité de groupe.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a arrêté les termes d'une Charte de gouvernement d'entreprise qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du présent Conseil. Cette Charte est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

Les missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI S.A. est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

En exerçant ses prérogatives légales, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration remplit 4 missions principales :

- 1. il arrête la stratégie de l'entreprise,
- 2. il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation approprié (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions),
- 3. il contrôle la gestion de la société,
- 4. il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Conseil d'Administration veillera que sa composition comme l'organisation de ses travaux sont représentatives de la structure de l'actionnariat de LISI S.A.

Il peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions qu'il soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

La déontologie de l'administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Lors de sa séance du 1er mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a jugé bon de ne pas établir de différenciation entre les administrateurs, qu'ils soient mandataires sociaux ou non, administrateurs d'une société mère ou non, directement ou indirectement lié à la société ou à ses filiales par un lien économique ou non. Le Conseil considère en effet que le choix d'un de ses membres est fondé sur la seule compétence de celui-ci et sur son apport actif à ses travaux.

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur s'assurera qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Les statuts de LISI S.A. et la présente charte lui seront remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.

Chaque membre du Conseil d'Administration consacre à la préparation des séances du Conseil, ainsi que celles des Comités auxquels le cas échéant il siège, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission.

L'administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil ou des Comités auxquels il appartient. Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil sera établi chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'administrateur fera part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec LISI S.A. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil d'Administration à une opération à laquelle LISI S.A. est directement intéressé ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil, doit être portée à la connaissance du Conseil préalablement à son dénouement.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou, à défaut, par l'un des Vice-Présidents qu'il a désigné.

Sauf cas exceptionnel, la convocation aux réunions se fera par écrit et sera envoyée aux membres du Conseil dans un délai de deux semaines précédant celles-ci. Seront joints à cette convocation les documents relatifs aux sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion qui permettront aux membres du Conseil de porter un jugement fondé sur leurs enjeux.

Les membres du Conseil d'Administration ont le droit de se faire représenter par un de leur collègue au moyen d'un pouvoir écrit. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'une seule personne au cours d'une même réunion

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Pour une bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le Conseil procèdera une fois par an à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il vérifiera en particulier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume les responsabilités légales essentielles.

Les opérations d'importance véritablement stratégique telles que les décisions d'acquisition ou de cession, les investissements de croissance organique ou encore les opérations de restructuration interne présentant un caractère significatif doivent être examinées par le Conseil d'Administration pour approbation.

Les obligations des administrateurs

Chaque membre du Conseil d'Administration détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal d'une action LISI.

Les administrateurs, que ce soit à titre personnel ou par personne interposée, s'abstiendront d'effectuer des opérations sur les titres de la société LISI S.A., y compris les dérivés, dans la mesure où ils disposent de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en bourse.

2. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations est chargé :

- de fixer les règles de rémunérations globales (salaires fixes et primes variables de toute nature)
 - des membres de la Direction Générale de la société LISI
 S.A. (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués);
 - des Directeurs Généraux des divisions de LISI S.A.;

et de contrôler l'application annuelle de ces règles.

de conseiller le Président-Directeur Général de LISI S.A. dans la politique de rémunération des cadres dirigeants de chaque filiale du groupe. A ce titre, le Comité des rémunérations soumet au Conseil toute proposition destinée à la motivation et à l'intéressement des cadres dirigeants du groupe, en particulier concernant la politique de la société en matière de « stock-options », leurs modalités et leurs conditions d'attribution.

Il présente également ses recommandations en matière de montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des Comités du Conseil.

Le Comité des rémunérations se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Eric ANDRE, Gilles KOHLER et Thierry PEUGEOT.

Les membres mandataires sociaux ne prennent pas part au vote lorsque le Comité délibère sur leurs propres rémunérations ou sur des systèmes d'intéressement dont ils pourraient bénéficier le cas échéant.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an. Ses travaux font l'objet d'un compte-rendu écrit qui permet au Conseil d'être pleinement informé, facilitant ainsi les délibérations de celui-ci.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2005 et tous ses membres étaient présents. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les points suivants :

- les modalités d'attribution d'options d'achats d'actions aux mandataires sociaux et au personnel du groupe,
- ■les rémunérations fixes pour les membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. et les Directeurs Généraux des divisions du groupe ainsi que les règles de calcul de la part variable attribuée à ceux-ci appelée Bonus sur Objectifs. Ainsi, pour l'exercice 2005, le Bonus des dirigeants du groupe LISI sera lié à l'évolution de l'Actif Net Réévalué pour une part majeure, le complément étant laissé à l'appréciation du Comité en fonction de la qualité des performances de l'exercice.

3. LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a pour missions principales :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise.
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. A ce titre le Comité d'audit analyse et suit la gestion des risques pour le Groupe. Il émet un avis sur le processus de contrôle des comptes, évalue l'indépendance des commissaires aux comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers.
- de prendre en compte l'analyse générale du risque du Groupe, de suivre les plans d'actions mis en place et leur état d'avancement. A ce titre, les comptes rendus des audits internes sont présentés au Comité d'Audit ainsi que les suivis et actions correctives.

Le Comité d'audit a tous pouvoirs pour émettre au Conseil d'Administration les recommandations d'amélioration du contrôle interne du Groupe.

Le Comité d'Audit pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et soumet au Conseil le résultat de cette sélection. Lors de l'échéance de leur mandat, la sélection ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes doivent être précédés, sur décision du Conseil, d'un appel d'offres supervisé par le Comité d'audit. Le Comité se fait communiquer les honoraires versés par la société et son groupe au cabinet et au réseau des Commissaires et s'assure que leur montant et la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Le Comité d'audit se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de

mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Christophe VIELLARD, Pascal LEBARD et Emmanuel VIELLARD

Il se réunit préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués afin de participer à cette réunion préparatoire.

L'examen des comptes par le Comité d'audit doit être accompagné d'une note des Commissaires aux Comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues ainsi que d'une note de la société décrivant son exposition aux risques et ses engagements hors bilan significatifs.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2005 et tous ses membres étaient présents. Il a entendu les Commissaires aux Comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la Direction Générale de la société sur les procédures internes. Les informations relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

4. MEMBRES INDÉPENDANTS ET MEMBRES LIÉS À LA SOCIÉTÉ

Sont qualifiés d'administrateurs indépendants, les personnes qui ne sont pas liées directement ou indirectement aux actionnaires de référence que sont les sociétés CIKO, FFP et VIELLARD MIGEON & CIE.

5. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 9 membres, dont trois sont indépendants.

	Administrater indépendar		Date de nomination du mandat	Date d'expiration
Conseil d'Administra	ition			
Président	Gilles KOHLER		1985	AGO 2009 [3]
Membre	Emmanuel VIELLARD		2000	AGO 2007 [1]
Membre	Eric ANDRE	Χ	2002	AGO 2008 [2]
Membre	Roland BURRUS	Χ	1984	AGO 2009 [3]
Membre	Christian PEUGEOT		2003	AGO 2007 [1]
Membre	Pascal LEBARD	Χ	2005	AGO 2011 [4]
Membre	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGOT		1977	AGO 2007 [1]
Membre	Société Civile CIKO représentée par Jean-Philippe KOHLER		2002	AGO 2009 [3]
Membre	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Christophe VIELLARD		2000	AGO 2009 [3]
Secrétaire	Maître Olivier PERRET (membre du Cabinet Bernard Roy)			
Comité d'Audit				
Membre	Emmanuel VIELLARD			
Membre	Christophe VIELLARD			
Membre	Pascal LEBARD			
Comité des Rémunéi	rations			
Membre	Gilles KOHLER			
Membre	Thierry PEUGEOT			
Membre	Eric ANDRE			

^[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

6. RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Les membres du Conseil d'Administration

Mandats exercés dans d'autres sociétés depuis les cinq dernières années :

Gilles KOHLER, 52 ans, Président-Directeur Général de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des rémunérations.

Gilles KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions cianrèc :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
 - Membre du comité de direction de HI-SHEAR Corporation (USA),

- Membre du comité de direction de HI-SHEAR AUTOMOTIVE (USA),
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de EUROFAST SAS.

^[2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

^[3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

^[4] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur de Société Immeubles de Franche-Comté.

Emmanuel VIELLARD, 42 ans, Vice-Président-Directeur Général Délégué de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'audit.

Emmanuel VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions ci-après :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
 - Président du comité de direction de BLANC AERO Technologie SAS,
 - Membre du comité de direction de HI-SHEAR Corporation (USA),
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries UK.
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS.
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du comité de direction de EUROFAST SAS.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du comité de direction de Financière VIELLARD SAS,
 - Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
 - Administrateur de FSH WELDING GROUP,
 - Juge au Tribunal de Commerce de Belfort.

Eric ANDRE, 57 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des rémunérations.

Eric ANDRE a exercé les autres mandats et fonctions ci-après :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) : Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Membre du Directoire de NATEXIS France,
 - Administrateur de R. DI GIOIA Cie.

Roland BURRUS, 69 ans, Administrateur de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions ci-après :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) : Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Syndicat des producteurs forestiers privés de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort,
 - Président de l'Union Régionale des producteurs forestiers privés de Franche-Comté,
 - Associé-Gérant du Groupement Forestier de Saint-André,
 - Associé-Gérant de CLARTUS,
 - Associé-Gérant de LA BRUNELLIERE SARL,
 - Administrateur de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France,
 - Administrateur du Mouvement Européen Paris Ouest,
 - Administrateur de l'Association Futaie Irrégulière,
 - Administrateur du Comité National pour le développement du bois,
 - Administrateur de LUCAY, Terroir Préservé.

Christian PEUGEOT, 52 ans, Administrateur de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions ci-après :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) : Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de La Française de Participations Financières,
 - Vice-Président du Football Club de Sochaux-Montbéliard,
 - Administrateur des Ets PEUGEOT Frères,
 - Administrateur de la Société Foncière Financière et de Participation,
 - Administrateur de SEB,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Directeur de la Communication des Automobiles PEUGEOT.

Pascal LEBARD, 43 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'audit.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions ciaprès :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) : Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur Directeur Général Délégué de Sequana Capital,
 - Président de Greysac SAS (ex-Domaines Codem),
 - Président et Président du Conseil de Surveillance de Permal Group SAS,
 - Administrateur du Club Méditerranée,
 - Administrateur de Permal Group Ltd,
 - Administrateur de Société Générale de Surveillance (Genève),
 - Administrateur de Exint SA.
 - Gérant de Ibéria SARL.

Thierry PEUGEOT, 48 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des rémunérations.

Thierry PEUGEOT a exercé les autres mandats et fonctions ciaprès :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) : Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA,
 - Vice-Président des Ets PEUGEOT Frères,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur des Immeubles et Participations de l'Est,
 - Administrateur de la Française de Participations,
 - Administrateur de la Société Anonyme de Participation,
 - Administrateur de la Société Foncière Financière et de Participation,
 - Administrateur de FAURECIA,
 - Administrateur de Air Liquide.

Jean Philippe KOHLER, 45 ans, Administrateur de LISI.

Il a exercé les autres mandats et fonctions ci-après :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS.
 - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI COSMETICS SAS,
 - Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS.
 - Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
 - Membre du comité de direction de EUROFAST SAS.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Directeur Général de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Gérant de la Société Civile CIKO.

Christophe VIELLARD, 64 ans, Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'audit.

Christophe VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions ci-après :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) : Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président de VIELLARD MIGEON & Cie,
 - Membre du comité de direction de Financière VIELLARD SAS.
 - Membre du comité de direction de REBOUD ROCHE SAS,
 - Membre du comité de direction de FSH Industries,
 - Membre du comité de direction de SELECTARC Industries,
 - Membre du directoire de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté,
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
 - Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande),
 - Administrateur de FSH WELDING GROUP,
 - Administrateur de EUROSAGA,
 - Gérant du Groupement Forestier des Lomonts.

6.2 Liens familiaux

Le seul lien de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus est le suivant :

Gilles KOHLER est le frère de Jean-Philippe KOHLER.

6.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

6.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance.
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

7. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS

7.1 Rémunérations et avantages en nature

Rémunérations versées aux mandataires sociaux et actions LISI détenues au 31 décembre 2005.

(en milliers d'€) Mandataire social	Mandat	Rémunérations versées par LISI S.A. (a) en 2005	Rémunérations versées par LISI S.A. (a) en 2004	détenues	d'actions LISI en nominatif mandataires
				Personnes physiques	Personnes morales
Gilles KOHLER	Président-Directeur Général	271,6	302,6	15	
Emmanuel VIELLARD	Vice-Président	253,6	271,2	1 975	
Christian PEUGEOT	Administrateur	5,0	4,5		
Roland BURRUS	Administrateur	6,2	6,7	20	
Christophe VIELLARD	Représentant permanent de VMC	8,7	7,9		634 230
Jean-Philippe KOHLER	Représentant permanent de S.C. CIKO	222,0	212,6		15 153
Thierry PEUGEOT	Représentant permanent de CID	8,7	9,0	25	5 928 725
Eric ANDRE	Administrateur	8,7	9,0	5	
Pascal LEBARD	Administrateur	3,7	_	10	
TOTAL		788,2	823,5	2 050	6 578 108

(a) Les rémunérations versées par LISI S.A. comprennent les rémunérations brutes totales, les primes, avantages de toutes natures et jetons de présence versés durant l'exercice à chaque mandataire social au titre d'un contrat de travail ou de leur mandat social.

Aucune rémunération au titre de leurs fonctions exercées dans LISI S.A. n'est versée par les sociétés holding actionnaires de LISI S.A. aux mandataires sociaux de cette société.

Jetons de présence

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Pour l'exercice 2005, ils se sont élevés à 65 000 € et le taux de participation a été de 95 %.

7.2 Options sur actions

Au cours de l'exercice 2005, il n'a pas été consenti d'options d'achats d'actions aux mandataires sociaux.

Options levées dans l'exercice par chaque mandataire social (information nominative) :

Mandataire	Nombre d'options exercées	Prix
Emmanuel VIELLARD	6 500	22,70 €

7.3 Intéressement du personnel

7.3.1 Participation et Contrat d'intéressement

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions $d' \in$):

2003	2004	2005
2,8	3,9	2,6

Intéressement

La plupart des sociétés du groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

7.3.2 Plan d'Epargne Groupe (PEG)

Le groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un Plan d'Epargne Groupe « LISI en action ». Ce plan a permis pour les années 2001 et 2004 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€ et 0,8 M€.

En 2002, 2003 et 2005, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés ainsi que l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du Plan d'Epargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à l'IFRS 2.

Au 31 décembre 2005, le PEG « LISI en action » composé exclusivement d'actions LISI détient 93 150 titres et compte 1 018 adhérents.

7.3.3 Actionnariat des salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de LISI S.A., par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe et des dispositions légales relatives à l'épargne salariale. Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois à compter du 10 février 2004, et ceci pour un montant maximal de 5 000 000 €, prime d'émission incluse.

Dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, le prix de souscription des actions devra être fixé sur la base de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'ouverture de la souscription, avec réduction du prix de souscription égal à 20 % de cette moyenne.

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du groupe est de 0,9 % au 31 décembre 2005.

7.3.4 Options sur actions

La société LISI S.A. a ouvert depuis 1995 des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions LISI au bénéfice des membres du personnel de LISI S.A. ou de ses filiales, ainsi qu'au bénéfice des mandataires sociaux. Sur les plans en cours au 31 décembre 2005, les options sont exerçables quatre ans après la date d'attribution pendant un délai de quatre à cinq ans selon les plans. Les options attribuées sont annulées en cas de démission ou de licenciement ou lorsque le délai d'exercice est expiré.

Exercice d'options durant l'exercice 2005 concernant les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé (information globale) :

Nombre d'options exercées	Prix
7 000	22,70 €
2 000	27,82 €

FACTEURS DE RISQUES

EXPOSITION AUX RISQUES

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques stratégiques,
- les risques généraux couverts par les différentes polices d'assurance,
- les risques environnementaux,
- les risques juridiques,
- les risques informatiques,
- les risques de marché (cf note 4.7-f)
- les autres risques.

1. LES RISQUES STRATÉGIQUES

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.

2. LES RISQUES GÉNÉRAUX COUVERTS PAR LES DIFFÉRENTES POLICES D'ASSURANCE

Le Groupe bénéficie de couverture d'assurances groupe destinée à se protéger en cas de sinistre majeur. La limitation contractuelle d'indemnité est de 100 M€.

a) Assurance dommages:

Couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 100 K€ et ce pour une garantie d'un montant maximal de 667 M€ pour les bâtiments et le matériel, et de 119 M€ pour les marchandises. Des visites de sites sont périodiquement organisées par les assureurs afin de mettre en

place des programmes de prévention coordonnés avec les PASE des sites (Plan d'Action Sécurité Environnement).

b) Assurance responsabilité civile :

Couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 15,2 M€ par sinistre et par an pour la première ligne. Le Groupe est également souscripteur d'un contrat d'Excess dont le montant est de 7,6 M€ en complément de la première ligne. Une assurance aéronautique couvre les risques spécifiques pour un montant de 305 M€ (les arrêts de vols étant couverts à hauteur de 107 M€ et les produits spatiaux à hauteur de 125 M€).

c) Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux :

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 7,7 M€.

3. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Au 31 décembre 2005, le montant des provisions pour risques environnementaux inscrites au bilan s'élève à 9,4 M€ contre 7 M€ au 31 décembre 2004 et 4,5 M€ au 31 décembre 2003.

En particulier, un montant de 4 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter 15 tonnes de TCE dans les pollutions peu profondes et 7 tonnes dans les couches les plus éloignées de la surface. Le montant estimé au 31 décembre 2005 permet de couvrir plus de 10 ans de traitement selon les techniques préconisées par nos conseils.

En France, le Groupe exploite un certain nombre de sites industriels très anciens pour lesquels les études de sols ont été réalisées conformément au planning national. Ainsi, au sein du pôle AUTOMOTIVE, un recensement exhaustif des coûts d'étude a été réalisé et a conduit à compléter la provision sur 2005, portant ainsi la provision environnementale à 1 M€.

4. LES RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est engagé dans un petit nombre de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges ont été revus avec nos commissaires aux comptes et les plus significatifs appréciés au niveau du Comité d'Audit. Le montant des provisions pour litiges constitué à ce titre s'élève à 3,8 M€. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

5. LES RISQUES INFORMATIQUES

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'action de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système informatique par une couverture d'assurance spécifique.

6. LES AUTRES RISQUES

a) Risques liés aux matières premières

Le Groupe utilise des matières premières spécifiques qui ont subi historiquement des variations significatives dans un temps limité. Par le passé, les approvisionnements étaient couverts à prix fixes pour des durées comprises entre 3 mois et 3 ans sans engagement de volume. L'actualité récente montre une tension réelle sur les prix et sur la disponibilité de la plupart des matières premières utilisées par le Groupe. Pour l'exercice 2006 à venir, seule la division aéronautique a pu trouver des accords d'approvisionnement pour l'exercice 2006

dans son intégralité, mais intégrant des clauses de surcharge. Les autres divisions sont couvertes seulement pour 3 mois.

b) Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titanes, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, usinage, découpage-emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface).

Le risque commercial est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 35 sites mondiaux du Groupe. Ainsi le premier produit de la société en 2005, un système de rattrapage de jeu de frein de parking, a représenté un peu plus de 1 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Les principales familles de produits sont élaborées en codéveloppement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

c) Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2005, seuls 4 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 46 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes des 3 divisions, AEROSPACE, AUTOMOTIVE et COSMETICS. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec le 81^{ème} client.

Les chiffres des trois premiers clients évoluent comme suit :

	2003	2004	2005
CLIENT A	13,5 %	13,75 %	11,9 %
CLIENT B	6,8 %	7,9 %	10,9 %
CLIENT C	7,6 %	12,5 %	7,2 %

d) Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières.

La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2005, l'ensemble des multiples opérations sous-traité par les sites du Groupe représentait environ 6 % du chiffre d'affaires consolidé.

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (ART. L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

RAPPEL DU CONTEXTE LSF ET DES OBJECTIFS DE CONTROLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE LISI

Selon l'article L.225-37 du Code de Commerce sur la Sécurité Financière, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place.

Dans ce contexte, ce rapport sera essentiellement consacré à la description factuelle des procédures en vigueur complétées d'un point de situation sur le plan d'actions 2005 ainsi que d'un descriptif des objectifs 2006.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Organisation

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président par tout moyen et même verbalement. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs représentant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Toutefois, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :

- calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions,
- propositions à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé.
- texte des résolutions à soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.2 Modalités de fonctionnement

Le Conseil se réunit à l'invitation du Président au minimum 4 fois par exercice et pour chaque décision importante. Les travaux animés par le Président font l'objet d'une démarche participative de chacun des membres et les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les débats sont consignés dans un procès-verbal soumis à l'approbation des membres dans le mois qui suit la séance et signé à la séance suivante. Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les résolutions légales.

1.3 Préparation des travaux

- Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions.
- Les séances nécessitant l'approbation des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'audit qui s'est réuni préalablement.
- Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de rémunérations qui s'est réuni préalablement.

1.4 Processus de prise de décision

Toute décision significative est soumise à la ratification du Conseil selon les modalités de fonctionnement décrites au paragraphe 1.2. Par décision significative est entendu : approbation des comptes, acquisition, cession, éléments prévisionnels, rémunération des mandataires sociaux, nomination des membres des organes de direction, ou tout autre élément susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes.

2. LIMITATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général également Président du Conseil est assisté du Directeur Général Délégué dans la gestion du Groupe au quotidien. Leur pouvoir est limité par le privilège du Conseil d'Administration de statuer sur toutes les décisions structurantes pour le Groupe telles que décrites au paragraphe 1.

Le Conseil d'Administration comprend 3 administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. Il existe également deux comités spécifiques : le Comité des rémunérations ainsi que le Comité d'audit chargé chacun de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans ces deux domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration (les principes d'organisation sont décrits au paragraphe 3.2).

3. Procédures de contrôle interne

3.1 Principes généraux

- Rappel des objectifs de la Direction Générale: selon une note interne en date du 21 août 2003 (réf: EV/VC14203), la Direction Générale a clairement affiché ses objectifs. Le référentiel choisi à ce jour est le COSO dont la méthodologie permettra une convergence progressive de ces objectifs avec une réalité connue de tous les acteurs du Groupe.
- Afin de s'assurer du respect de ces objectifs, le Groupe à mis en place un processus de prévention et de détection :
 - au niveau du Groupe, grâce aux interventions coordonnées du responsable de l'audit interne et des auditeurs externes (lors de la revue des dispositifs de contrôle interne au moins 1 fois par an dans toutes les divisions),
 - au niveau de chaque division, grâce à la politique de déploiement des contrôleurs locaux.

Il faut noter que ce dispositif de prévention n'est pas exhaustif et un risque résiduel peut subsister.

Ce dispositif est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion. Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe.

Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

- Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :
 - qualité,
- · hygiène et sécurité,
- environnement,
- · personnel, paie,
- comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- achats.
- Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 Principes d'organisation et environnement général de contrôle interne

- Comités de décision : le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Organes de contrôle général :
- Le Comité d'audit prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques.
- Compte tenu de la taille du Groupe, une cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté éventuellement d'éléments internes ou externes afin de constituer une équipe d'intervention complète. Un recrutement en cours devra renforcer le dispositif en 2006.
- La structuration de la méthodologie d'audit interne peut nécessiter l'assistance d'un cabinet externe spécialisé en gestion des risques.
- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.
- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe telles que les finances, la gestion de trésorerie, la consolidation, le secrétariat juridique, la couverture d'assurances, la politique sécurité, la politique environnementale, la politique achats ainsi que la gestion des ressources humaines.

■ Référentiel Groupe :

• Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.

- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de leurs pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.
- Processus de cartographie et de suivi des risques :
 - Le Groupe est engagé dans un processus convergent suivant le référentiel COSO de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique chaque année lors de la préparation du plan stratégique à 4 ans. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
 - Le comité des risques sécurité et environnement identifie, répertorie les risques inhérents depuis 2001 et engage les actions correctives nécessaires.
- 3.3 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan dans une perspective à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultats, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.

- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U., divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus Trésorerie-Financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont réalisés au niveau du Groupe à l'exception de la trésorerie gérée aux USA.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et est périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue trimestrielle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.
- Concernant le chantier IFRS, le Groupe LISI a initié depuis début 2003 une démarche de convergence progressive vers les nouveaux principes. Une communication complète sur les impacts du passage au référentiel international a été réalisée le 30 juin 2005 sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. Par ailleurs, le Groupe a décidé de basculer la plate-forme de consolidation vers un nouveau logiciel paramétré aux nouvelles normes comptables lors du second semestre 2006.

3.4 Réalisations 2005 et objectifs 2006

- Concernant la démarche de « Risk Management » qui a pour but de renforcer le contrôle interne, l'objectif était d'atteindre en 2005 un suivi coordonné et homogène de cartographie et de gestion de risques sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Comme il est indiqué au paragraphe 3.2, l'objectif est atteint en totalité.
- Le Groupe avait également pour objectif de renforcer son activité de détection et de prévention des risques par une meilleure organisation de sa cellule de contrôle interne. La poursuite d'une étroite collaboration avec les auditeurs externes a permis d'accroître l'efficacité des contrôles. Cet objectif est atteint pour 2005, selon la liste des interventions effectuées:

	2004	Objectifs 2005	Réalisations 2005
Audit complet sur un thème de procédure :	6	10 à 12	11
Suivi des remarques d'audits internes :	N/A	5 à 6	7

Le rythme d'intervention s'est donc accéléré en 2005, et il sera confirmé en 2006 avec le renforcement envisagé de la structure du contrôle interne de LISI S.A. Parallèlement, des programmes de formation des équipes dirigeantes sur le contrôle interne ainsi que des chantiers de réflexion sont envisagés pour 2006, avec notamment la diffusion d'une charte d'éthique.

3.5 Conclusion

En 2005, les interventions menées par l'ensemble du dispositif de contrôle interne décrit ci-dessus n'ont pas mis en évidence

Gilles KOHLER Président du Conseil d'Administration de risques majeurs susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Direction Générale.

Lorsque des écarts de procédures furent constatés, des propositions d'améliorations relevées furent validées et traitées par les responsables opérationnels concernés dans les délais fixés. Des missions de suivi permettent de s'assurer ultérieurement de leur correcte application.

Avec la loi LSF, le Groupe a entrepris une démarche de progrès permanent. En s'appuyant sur une connaissance toujours perfectible et une implication des responsables opérationnels des processus clés, elle facilite ainsi le développement et l'amélioration du contrôle interne dans le temps.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2005.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LISI, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise

en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris et Exincourt, le 23 février 2006. Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel Exco Cap Audit
Membre de KPMG International

Marie Guillemot Serge Clerc

Commissaire aux Comptes Commissaire aux Comptes

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2005.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 1.A de l'annexe qui exposent l'incidence sur les comptes de l'application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 sur la

définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 et 2005-07 sur la définition des amortissements et des dépréciations.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Comme indiqué dans la note 1.B de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives au titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues par votre société.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Exincourt, le 23 février 2006.

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel Exco Cap Audit

Membre de KPMG International

Marie Guillemot Serge Clerc

Commissaire aux Comptes Commissaire aux Comptes

P.S.: Le rapport des Commissaires aux Comptes ci-dessus certifie les comptes annuels complets clos au 31 décembre 2005 incluant une annexe aux comptes intégrale.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2005.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Paris et Exincourt, le 23 février 2006.

Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel Exco

Membre de KPMG International

Exco Cap Audit

Marie Guillemot Serge Clerc

Commissaire aux Comptes Commissaire aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2005.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LISI, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Paris et Exincourt, le 23 février 2006. Les Commissaires aux Comptes

Salustro Reydel Membre de KPMG International Exco Cap Audit

Marie Guillemot Commissaire aux Comptes Serge Clerc Commissaire aux Comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Lors de l'arrêté de ses comptes, la direction du Groupe LISI est amenée à retenir des jugements et estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les impôts différés et les provisions, exposées dans les notes 2.2, 2.10, 2.17 et 2.27 de l'annexe. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, revu par sondages les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.
- La note 2.18.1 précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.18.1 et 8 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2006

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce;
- Affectation des résultats ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs :
- Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 15 684 834 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant global de 17 046 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2005, faisant ressortir un bénéfice de 35 571 843 €.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions visées dans ce rapport.

Ouatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2005, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de 15 684 834 € augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de 27 151 340 €

Soit, au total 42 836 174 € constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil

d'Administration propose de répartir ainsi : aux autres réserves à titre de complément

de transfert de la réserve spéciale des plus values à long terme 917 249 €

aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,08 € par action,

soit la somme de 10 688 581 €

qui sera mise en paiement le 12 mai 2006. au compte report à nouveau, le solde,

soit la somme de 31 230 344 €

étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon. Le dividende revenant à chaque action est de 1,08 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 50 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 1,08 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice clos le 31 décembre 2002 :	dividende net : 0,62 €	avoir fiscal:	0,31€	revenu brut : 0,93 €
Exercice clos le 31 décembre 2003 :	dividende net : 0,80 €	avoir fiscal :	0,40 €	revenu brut : 1,20 €
Exercice clos le 31 décembre 2004 :	dividendes éligibles à l'abatt	tement de 50 % : 0,90 €	€	

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 10 mai 2005 ;
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 989 683 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 494 841 actions ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes:
- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :

 l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 75 € hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra pas vendre tout ou partie des actions ainsi acquises à un prix unitaire inférieur à 35 € hors frais de cession.

Le montant maximal que LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 75 €, s'élèvera à 74 226 225 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 82 500 €, à titre de jetons de présence, au Conseil d'Administration.

Cette décision, applicable pour l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

TABLE DE CONCORDANCE ET GLOSSAIRE

TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMF

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'AMF dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004	Chapitres généraux	Rapport financier
Personnes responsables	38	NA
Contrôleurs légaux des comptes	38	NA
Informations financières sélectionnées		
Informations financières historiques	6-7-10	NA
Informations financières intermédiaires	_	84
• Facteurs de risques	30-31	73 à 75-125 à 127
Informations concernant l'émetteur		
Histoire et évolution de la société	10 à 13	61 à 62
Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	_	109
Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	_	109
Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	_	109
Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses actipays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	vités, –	109
Evénements importants dans le développement des activités de l'émetter	ur 2 à 3-12 à 13	41-53
Investissements		
Principaux investissements réalisés	2-12 à 13	41 à 45
Principaux investissements en cours	_	NA
Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	_	NA
Aperçu des activités		
Principales activités	8 à 9	NA
Principaux marchés	10 à 11	81 à 82
Evénements exceptionnels	_	76
Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerci ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	iaux, –	126
Positionnement concurrentiel	8 à 9	NA
Organigramme	39	NA
Description du Groupe	8 à 25	NA
Liste des filiales importantes	10 à 11	63
Propriétés immobilières, usines et équipements		
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	-	NA
Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	-	125

• Examen de la situation financière et du résultat		
Situation financière	6 à 7	41
Résultat	6 à 7	41 à 47
Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	_	NA
Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	_	41
Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émet		74
Trésorerie et capitaux		
Informations sur les capitaux	_	51-69
Source et montants des flux de trésorerie	-	50
Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	-	70 à 74
Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	_	NA
Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	_	72-112
Recherche et développement, brevets et licences	28 à 29	55
Informations sur les tendances	_	42 à 45
Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	_	83 à 85
Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	_	NA
Prévisions ou estimations du bénéfice		
Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	2	
Organes d'administration et de direction	4 à 5	119 à 122
Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	_	122
Rémunération et avantages		
Montant de la rémunération et avantages en nature	_	83-122 à 123
Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fin de versem de pensions, de retraites, ou d'autres avantages	nent –	80 à 81
Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
Date d'expiration des mandats actuels	_	119
Contrat de service liant le membres des organes d'administration	_	NA
Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	_	117 à 118
Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	_	116 à 118-129 à 132
• Salariés		
Nombre de salariés	10 à 11-15-19-23-27	41 à 45-83
Participation et stock-options	_	79-111-123
Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	-	123

Principaux actionnaires		
Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	_	112
Existence de droits de vote différents	-	110-112
Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	_	113
Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-	NA
Opérations avec des apparentés		
• Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	-	83-114
Informations financières historiques	_	99-101
Informations financières pro forma	_	NA
Etats financiers	_	102 à 105
Vérification des informations historiques annuelles	-	NA
Date des dernières informations financières	34	NA
Informations financières intermédiaires	_	85
Politique de distribution des dividendes	_	69-100-114-137 à 138
Procédures judiciaires et d'arbitrage	-	126
Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	_	84
• Informations complémentaires		
Capital social	33	110 à 112
Acte constitutif et statuts	_	109 à 110
Contrats importants	16	126
• Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	_	133 à 136
Documents accessibles au public	34-38	109
Informations sur les participations	_	107

GLOSSAIRE

ACE: Amélioration Continue vers l'Excellence.

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

AFEI: Association Française des Entreprises d'Investissement.

AGO: Assemblée Générale Ordinaire.

AMF: Autorité des Marchés Financiers.

ATEX: Atmosphère Explosive.

BFR: Besoin en Fond de Roulement.

BSAR: Bon de Souscription d'Action Remboursable.

B.U.: Business Units: Unité d'affaires.

B.U. Airframe Europe : B.U. Cellules Europe.

B.U. Airframe USA: B.U. Cellules USA.

B.U. Engines and Criticals: B.U. Moteurs et Pièces Critiques.

B.U. Specialty Fasteners: B.U. Produits Spéciaux.

B.U. Racing: B.U. Compétition Automobile.

CAF: Capacité d'Autofinancement.

Capitaux engagés : Capitaux Propres + Endettement Financier Net.

CIR: Crédit impôt recherche.

CNC : Conseil National de la Comptabilité.

CRBF : Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

CRC : Comité de Réglementation Comptable.

EBIT : Résultat d'exploitation diminué de la participation des salariés.

EBITDA: EBIT augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et diminué des reprises de provisions d'exploitation.

EFN: Endettement Financier Net.

ETP: Equivalent temps plein.

ETPMP: équivalent temps plein moyen payé.

FCPE: Fond Commun de Placement Entreprise.

Flux net sur l'activité : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation = CAF + Variation des BFR d'exploitation.

Free Cash Flow (FCF) : Capacité d'Autofinancement diminuée des variations des Stocks, des BFR et des Investissements Industriels nets.

GEARING: rapport entre l'Endettement Financier Net et les Capitaux Propres.

LSF: Loi Sécurité Financière.

MV: Moins Value.

OBSAR : Obligation avec Bons de Souscription d'Action Remboursable.

PASE: Plans d'Amélioration Sécurité Environnement.

PEG: Plan d'Epargne Groupe.

PV: Plus Value.

Retour sur capitaux investis (ROCE) : rapport entre l'EBIT et la moyenne des Capitaux engagés des années N et N-1.

Retour sur capitaux propres (ROE) : rapport entre le Résultat Net et les Capitaux Propres.

RSPVLT: Réserve spéciale des plus values à long terme.

Taux de rotation du capital flottant : rapport entre les volumes annuels échangés et le nombre de titres du flottant.

TRS: Taux de Rendement Synthétique (rapport entre les heures machines travaillées et les heures totales disponibles).

UGT : Unité Génératrice de Trésorerie.

VMP : Valeur mobilière de placement.

VNC: Valeur Nette Comptable.





Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy F - 75582 PARIS CEDEX 12 Direction Générale Espace valuation Boulevard Meneric BP 431 - F - 90008 BELFORT CEDEX Tél : 03 84 57 00 77 Fax : 03 84 57 02 00 Site Internet : www.lisi-group.com

LISI AEROSPACE

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy F - 75582 PARIS CEDEX 12

Tél: 01 44 67 85 85

LISI AUTOMOTIVE

28, Faubourg de Belfort - BP 19 F - 90101 DELLE CEDEX Tél: 03 84 58 63 00

Fax: 03 84 58 63 02

Site Internet: www.lisi-automotive.com

LISI COSMETICS

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy F - 75582 PARIS CEDEX 12 Tél : 01 43 07 98 50 Fax : 01 43 43 65 93

